

# Rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021



LE MAS RILLIER. LES ECHETS



# Table des matières

ln	troduc	tion	3
1	Le c	contexte financier	4
	1.1	Le contexte général	4
	1.1.1 Mond	Le contexte International et National (sources : Perspectives Economiques iales -FMI octobre 2020 ; Note de conjoncture INSEE décembre 2020)	4
	1.1.2	La loi de finance pour 2021	6
	1.1.3	Le contexte local	6
	1.2	La méthodologie	6
2	Le k	oudget communal	7
	2.1	L'évolution rétrospective	7
	2.2	L'exécution de l'exercice 2020	. 21
	2.3	L'évolution prospective	. 32
	2.4	Les orientations budgétaires pour l'exercice 2021	. 36
3	Les	budgets annexes	. 40
	3.1	Le budget ZAC centre-ville	. 40
	3.2	La synthèse	. 41
4	Les	engagements pluriannuels	. 42
	4.1	Les autorisations de programmes	. 42
	4.2	La programmation pluriannuelle des investissements	. 42
	4.3	La PPI pour 2021 :	. 42
5	Les	charges de personnel	. 43
	5.1	L'évolution des charges de personnel – rétrospective	. 44
6	Syn	thèse généralethèse générale	. 46
7	ANI	NEXES (Tableaux)	. 48
	Tablea	au 1	. 48
	Tablea	au 2	. 49
	Tablea	au 3 :	. 49
	Table	au 4 :	. 50
	Table	au 5	. 53
	Table	au 6	. 55
G	١٩٥٥٨	IDE	56



## Introduction

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le rédiger ainsi : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Afin de permettre le débat d'orientation budgétaire, et dans le contexte de poursuite des réductions des marges de manœuvre des collectivités territoriales, le présent rapport a été produit en recherchant à vous fournir une synthèse des principaux éléments financiers de la Commune, qui déterminent la formation des orientations budgétaires pour l'exercice 2021.



## 1 Le contexte financier

## 1.1 Le contexte général

## 1.1.1 Le contexte International et National (sources : Perspectives

**Economiques Mondiales -FMI octobre 2020 ; Note de conjoncture INSEE décembre 2020)** 

Le FMI titre son rapport d'octobre 2020 par « L'économie mondiale s'extirpe du gouffre, mais les revers guettent » et l'INSEE sa note de conjoncture de décembre 2020 par « La fin d'année 2020 reste sous le signe de la crise sanitaire », témoignant que si les inquiétudes et incertitudes de 2020, du fait de la COVID-19, sont atténuées par une perspective d'amélioration en 2021, les impacts directs et indirects de la Pandémie restent.

**L'activité économique mondiale** restait faible en 2019 (croissance à 2,8%) et a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire avec une perspective de -4,4% sur 2020, avec toutefois une reprise à 5,2% pour 2021 sous réserve d'une amélioration des conditions globales.

En effet, « le degré d'incertitude entourant les projections de référence est inhabituellement élevé » par :

L'évolution de la pandémie qui dépend des mesures de santé publique mises en œuvre et à leurs conséquences sur l'activité.

- La répercussion mondiale de la faiblesse de la demande
- L'éventualité de répercussions sur les marchés financiers
- L'éventualité d'une dégradation de l'offre en fonction de l'évolution des interventions publiques.
- Les avancées en matière de vaccins, et la prolongation des mesures publiques qui peuvent également entraîner une amélioration plus importante que prévue

Le FMI considère que les risques d'aggravation restent considérables si les contremesures sanitaires ne permettent pas d'améliorer l'activité économique, car compte tenu de la gravité de la récession, certains pays pourraient être amenés à réduire ou arrêter les aides d'urgence ; ce qui aggraverait les risques de faillite, de pertes d'emplois et de revenus, et par voie de conséquences, une dégradation des conditions de leur accès aux marchés financiers.

Les ressources des états sont liées à l'activité économique, aussi il est essentiel de mettre en œuvre les interventions nécessaires pour limiter la dégradation de ces activités. Toutefois les structures publiques doivent trouver un équilibre entre le service de la dette et l'usage de celle-ci pour « assurer une croissance participative profitant à tous et protégeant les groupes vulnérables ».

Le FMI préconise également de développer les efforts multilatéraux pour combattre la crise sanitaire et économique mondiale en aidant les pays dont les capacités médicales sont limitées, et les pays à faible revenus. Progressivement, les dispositifs d'aides d'urgences pourront être redéployés en direction d'investissements dans les infrastructures de santé, d'éducation, de recherche, et sur la réduction de l'empreinte carbone.



L'activité économique ainsi renforcée permettra à terme de financer par la fiscalité le service de la dette, et le soutien aux personnes les plus vulnérables.

**La zone Euro** a connu, après la récession de la première période de confinement, une reprise d'activités à la période estivale qui est toutefois restée en deçà de son niveau d'avant crise. Cette activité décrochera au quatrième trimestre, sous l'effet de la deuxième période de confinement, et d'un accord tardif sur le Brexit.

Le plan de relance de l'union européenne conjugué à l'intervention massive des pouvoirs publics a évité une aggravation de la récession, avec toutefois des disparités entre les pays de la zone, et une atteinte sectorielle plus prononcée sur les activités directement impactées par les mesures de confinement

La variation du PIB en zone euro est évaluée par le FMI à -8,3% en 2020, avec une perspective pour 2021 à 5,2% sans aggravation de la situation sanitaire.

#### En France,

En moyenne annuelle pour 2020, le recul du PIB sera de -9%, avec une forte incidence sectorielle (transports des personnes, hébergement/restauration, commerce et services aux ménages).

La contraction de la demande est en principal intérieure, le commerce extérieur accusant un repli moindre malgré des secteurs ayant été fortement impactés (luxe, aviation...).

Les soutiens budgétaires massifs ont protégé les revenus et le tissu productif, ce qui explique une baisse de l'emploi moindre que celle de l'activité notamment grâce au chômage partiel.

La baisse d'activité a été plus soudaine et de plus grande ampleur en France, mais par la suite le rebond qui a suivi a été plus net.

Une stabilisation de la situation sanitaire en 2021 permettrait une reprise d'activité proche du niveau de l'été dernier et une perspective de croissance du PIB à 6%, toutefois cette projection reste sujette aux mêmes aléas que celle de la situation mondiale, avec de fortes variations possibles en fonction des contraintes de mesures sanitaires pouvant être mises en œuvre.

**Globalement,** La faible croissance mondiale de 2019, avait amené le FMI à « alerter » les pays sur l'importance de stabiliser l'économie avec des politiques de relance pour les pays en ayant la possibilité.

La crise sanitaire a provoqué en 2020 une récession sans pareil sans pareil depuis 1945 qui a nécessité une intervention immédiate et massive des pouvoirs publics pour en éviter les conséquences les plus graves. (20% en plus de dette pour la France)

En 2021 la perspective d'amélioration de la situation sanitaire permet d'espérer une amélioration de la situation économique qui reste toutefois soumise à de très fortes incertitudes. Or, c'est le niveau de cette reprise et de sa stabilité qui déterminera la capacité des états à assurer les conséquences financières de leurs interventions.



Les données générales du contexte financier sont présentées au tableau N°1

# 1.1.2 La loi de finance pour 2021

La loi de finance pour 2021 table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Elle comprend le plan de relance pour lutter contre la récession consécutive à la COVID-19, de 100 milliards d'euros.

En continuité du dispositif en cours, en 2021, les 20% des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

Concernant les communes, les principales mesures inscrites pour 2021 sont les suivantes :

- Dans le cadre des allègements des impôts de production, la valeur locative des établissements industriels sera réduite, avec compensation aux communes et aux EPCI, qui prendra en compte l'évolution des bases.
- Maintien de la DGF
- Stabilité des dotations destinées à l'investissement local par rapport à 2020 et apports pour la rénovation thermique des bâtiments des communes
- Automatisation progressive du FCTVA
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité devient une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité mais le produit de cette recette resterait reversé aux communes.
- Réforme des modalités de recouvrement de la taxe d'aménagement qui dépendra uniquement de la DGFIP
- Arrêt du versement pour sous densité.

#### 1.1.3 Le contexte local

La dynamique immobilière à Miribel reste soutenue ce qui se constate par l'évolution régulière des bases foncières de la fiscalité, et le maintien du produit des taxes additionnelles aux droits de mutation.

La population municipale légale de Miribel au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 10 043 habitants, pour 9 963 en 2020.

Au premier janvier 2020, la compétence assainissement de la commune, a été transférée à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)

## 1.2 La méthodologie

Ce rapport présente principalement les informations financières du budget général, et indique les principales tendances des budgets annexes, surtout au regard des risques financiers qu'ils peuvent faire peser.



Afin de faciliter la compréhension de ces informations une présentation dite « agrégée » est également effectuée. Cette présentation est similaire à celle publiée sur le site colloc.bercy.gouv.fr présentant les agrégats de l'ensemble des comptes des communes. Elle diffère toutefois sur une présentation séparée des éléments stricts de gestion, hors dépenses et recettes financières, et hors dépenses et recettes exceptionnelles, qui sont présentées de façon individualisées. Elle permet de contracter les recettes avec les atténuations de produits (Autres impôts et taxes avec le FPIC) et les dépenses avec les atténuations de charges (Charges de personnel avec les remboursements d'assurances et charges sociales).

Le rapport peut également contenir des références aux données agrégées calculées selon les méthodes de la DGFIP, présentées sur le site colloc.bercy.gouv.fr, aux fins de comparaisons.

La projection de résultat de l'exercice 2020 a été effectuée sur la base des informations connues à fin décembre 2020 et peuvent encore connaître des variations.

Les tendances sont exprimées par des pourcentages de variation en moyennes. Ces moyennes sont à relativiser car elles peuvent dissimuler des écarts plus ou moins importants entre exercice. Elles témoignent toutefois de la tendance générale qui se dégage.

# 2 Le budget communal

## 2.1 L'évolution rétrospective

#### 2.1.1 L'évolution globale

<u>Les tableaux 2 et 3</u> présentent les données brutes d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2015 à 2020 (l'exercice 2020 étant prévisionnel).

Ils sont complétés par la présentation analytique des données agrégées tableau 4.

Aux données agrégées présentées dans les précédents ROB, ont été ajoutés pour information les agrégats établis suivant les méthodes de calcul de la DGFIP, et présentés sur le site collectivités-locales.gouv.fr.

A également été ajouté pour permettre d'analyser ces agrégats, les montants de la moyenne des communes de la strate 5 000 à 10 000 hab., calculés en multipliant les montants par habitants, par la population légale de la commune de Miribel, par exercice.

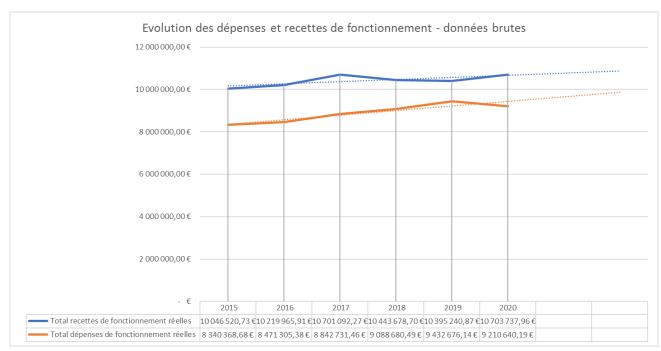
L'exercice 2020, en comparaison des autres années, a été particulièrement marqué par la COVID-19.

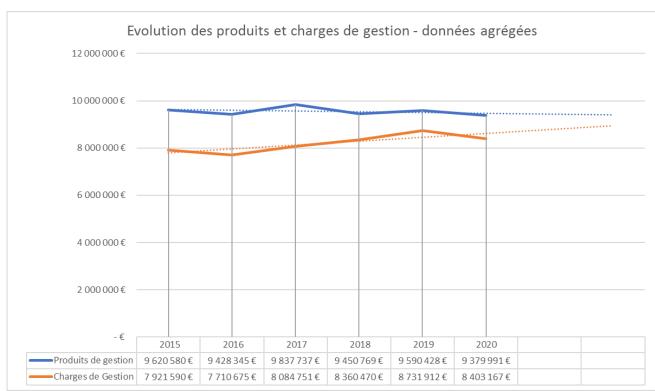
L'exercice présente donc une sorte « d'anomalie » dans la tendance croissante des dépenses avec une baisse envisagée globalement à 200 000 € par rapport à 2019.

Si les recettes en données brutes apparaissent comme stagnantes, c'est essentiellement du fait des produits de cessions d'immobilisations de 388 000 € (Echange Joséphine Guillon pour 220 000 € et cession résidence les balmes pour 168 000 €).



Les données agrégées permettent de corriger cet effet, et montrent une baisse des recettes liées à l'absence des activités en régie au premier semestre (scolaire/petite enfance : 200 K€), poursuivant la tendance globale à l'érosion de l'autofinancement.





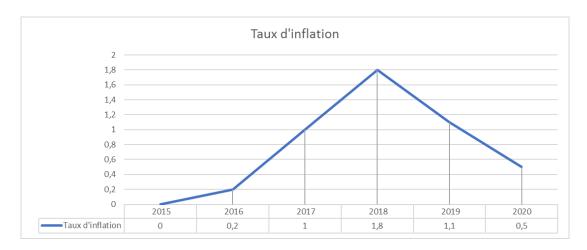


#### 2.1.2 Les éléments décomposés

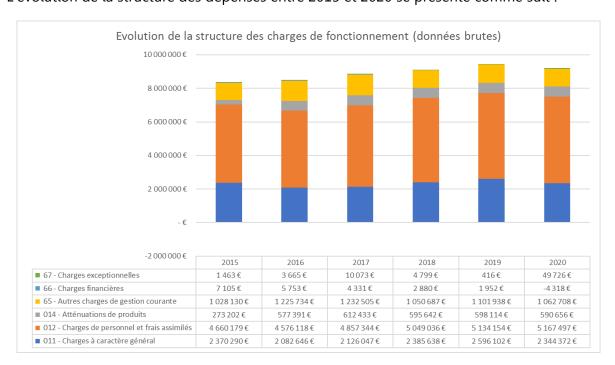
## 2.1.2.1 Les charges de fonctionnement

La progression annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement sur la période 2014 - 2019 s'établit à 3,12 % en données réelles, et 2,53 % en données agrégées, et sur la période 2015 – 2020 s'établie à 2,09 % en données réelles, et à 1,22% en données agrégées, en diminution par rapport à la période précédente, l'année 2020 montre ainsi un tournant dans l'augmentation significative de ces dépenses...

Il convient de prendre en considération l'inflation annuelle sur la période (tableau ci-après) pour apprécier l'évolution de ces charges, l'année 2019 étant en ce sens contradictoire sur une baisse importante de l'inflation et une augmentation significative des charges de fonctionnement



L'évolution de la structure des dépenses entre 2015 et 2020 se présente comme suit :

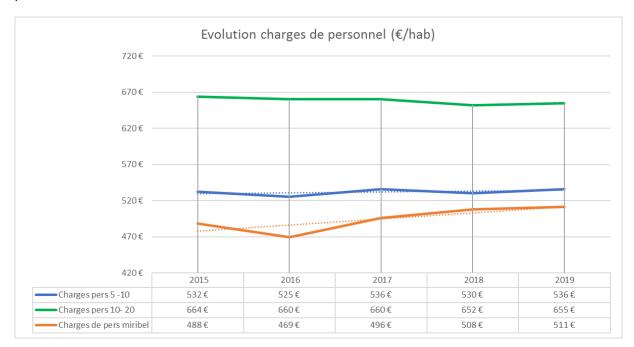




Les charges à caractères générales suivent l'influence de l'activité des services avec une moyenne de dépenses à 2,3 M€ sur la période., et une variation moyenne de -0,22 % sur la période 2015-2020. La période 2015-2017 s'est caractérisée par une diminution nette des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation ; La période 2017-2019 par une hausse importante que ne peuvent expliquer à eux seuls, les frais de locations mobilières où sont comptabilisés les charges de location de logiciel et d'espaces de stockage en progression du fait de l'utilisation croissante de moyens dématérialisés, et les honoraires, où sont comptabilisées les charges de recours à des avocats, et des prestataires extérieurs, intervenant sur des études dans des domaines spécialisés, et non suivies d'investissements directs.

Les charges de personnel sont en moyenne sur la période de 4,9 M€ en progression de 10,89% avec une progression annuelle moyenne de 2,18% suivant l'augmentation des cotisations sociales, les évolutions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT), l'adaptation des services aux besoins, et d'une prise en charge directe et volontariste des remplacements sur le chapitre de charges de personnel.

En données agrégées, ces charges rapportées au nombre d'habitants en 2019 (511 € par habitants) restent inférieures à celles de la moyenne des communes de la strate 5-10 000 hab. (536 € par habitant), et en deçà de la strate des communes de 10- 20 000 hab. (655 € par habitant).



Les atténuations de produits restent stables depuis 2018 à environ 595 K€, par l'absence de prélèvement au titre de la loi SRU, mais marquent la progression de la participation de la commune au redressement des financement publique depuis 2015 (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – FPIC).

Sur la période 2015 à 2020, les charges de gestion courantes deviennent plus variables car elles intègrent les participations versées par le budget général au budget ZAC en prévision

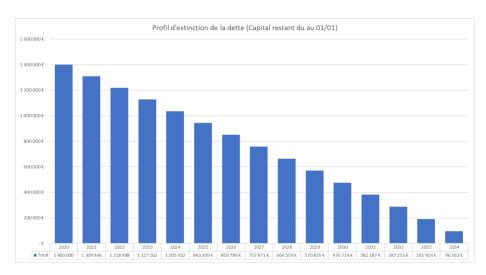


du déficit final du budget annexe (200 K€ en 2016 et 2017), et l'enregistrement des participations au SIEA au titre de travaux effectués sur la Commune (58 K€ en 2019), qui en fonction de la nature des ouvrages n'est plus entièrement comptabilisée en investissement.

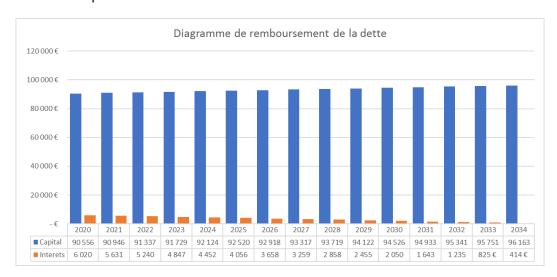
Les charges financières sont minimes, et enregistrent en 2020 le cas particulier de la prise en compte des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) du budget de l'assainissement pour l'exercice 2019, du fait du transfert à la CCMP (-10 301,23 €). Ceci entraine exceptionnellement un total de charges d'intérêts de la dette négatif de – 4 318,16 €, alors que les charges réelles d'intérêts sont de 6 020,00 € pour l'exercice 2020.

L'annuité de la dette en 2020 s'élève à 96 576,14 € (6 K€ d'intérêts et 90,5 K€ de capital) correspondant à l'échéance de l'emprunt de 1 400 000 € souscrit en 2019. En 2019 l'encours de la dette de la commune est de 142 € par habitant, alors que celui de la moyenne des communes de la strate 5-10 000 hab. est de 828 € est celui de la strate 10 – 20 000 hab., de 850€

Le diagramme d'extinction de la dette est le suivant :



#### Les échéances se présentent comme suit :



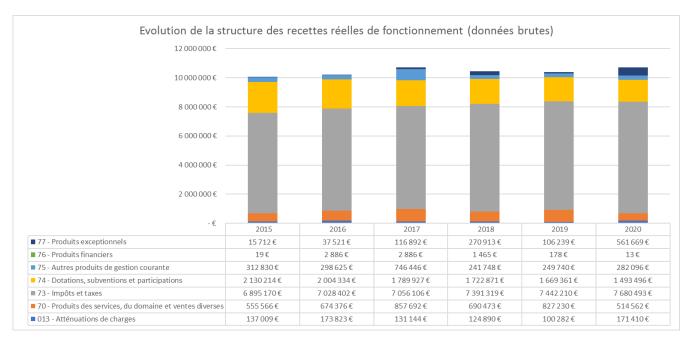


L'exercice 2020, par rapport aux exercices précédents est atypique en volume et structure des dépenses par les conséquences de la COVID-19, mais aussi par l'intégration des éléments de résultats 2019 du budget de l'assainissement consécutifs au transfert de la compétence à la CCMP (reversement de l'excédent d'assainissement à la CCMP de 46 487,77 €).

Ainsi, le volume globale des dépenses est en diminution, alors que la tendance précédente était à la croissance. Cette diminution est essentiellement liée à la baisse des charges à caractères générales, et aux premières décisions de la nouvelle équipe municipale avec une stagnation significative des dépenses de personnel et la volonté importante de contenir les dépenses de fonctionnement.

A ce titre est engagé un double audit RH et finances pour analyser la gestion de l'équipe municipale précédente et réaliser, sur des éléments factuels et tangibles, des régulations et des projections fiables du PPI sur le budget communal.

2.1.2.2 Les recettes de fonctionnement L'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement s'établit comme suit :



Les recettes réelles sont en moyenne de 10,42 M€ sur la période 2015-2020 avec une progression moyenne de 1,31 % en données brutes, mais en données agrégées, les produits de gestion sont en moyenne de 9,5 M€ et accusent une diminution de 0,5 % essentiellement à cause de la baisse de produits de 2020.

On constate la baisse régulière des recettes de dotations liée à la baisse de la DGF, accentuée en 2020 par la suppression de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (96 K€ en 2019) composante de la DGF avec la dotation forfaitaire, Miribel dépassant le seuil des 10 000 hab. en population DGF, et ce alors qu'elle n'est pas éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).



Le maintien relatif des recettes réelles à environ 10,4 M€ est sur la période essentiellement dû à des apports ponctuels tels que l'excédent de la ZAE de Folliouse en 2017, des produits de cessions d'immobilisations en 2018 et 2020, et une subvention exceptionnelle de la CAF en 2020 pour compenser les pertes de produits d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance.

La dotation forfaitaire baisse de 41 K€ en 2020, ce qui cumulé avec la disparition de la DSR de 96 K€ entraine une diminution de la DGF de 137 K€

Globalement, la DGF en 2011 s'élevait à 1 250 K€ (1 180 K€ de DF, et 70 K€ de DSR), et est désormais de 334 K€, soit une différence de 916 K€ pour la seule baisse de DGF, correspondant à une baisse de 10% de nos recettes en 10 ans.

Les produits de la fiscalité augmentent sur la période 2015 – 2020 de 131 K€ en moyenne par ans, mais seuls 84 K€ proviennent de la variation de la fiscalité locale par l'augmentation régulière des bases, la modification des abattements, et la variation des taux.

La taxe additionnelle aux droits de mutation présente une relative stabilisation depuis 2016, à un niveau situé entre 450 et 500 K€ avec une progression moyenne de 24 K€.

La variation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est en moyenne de 22 K€, essentiellement par un produit de répartition de la fiscalité économique plus élevé en 2020, entraînant un produit de DSC de 269 K€, alors que la moyenne des années précédentes était de 194 K€.

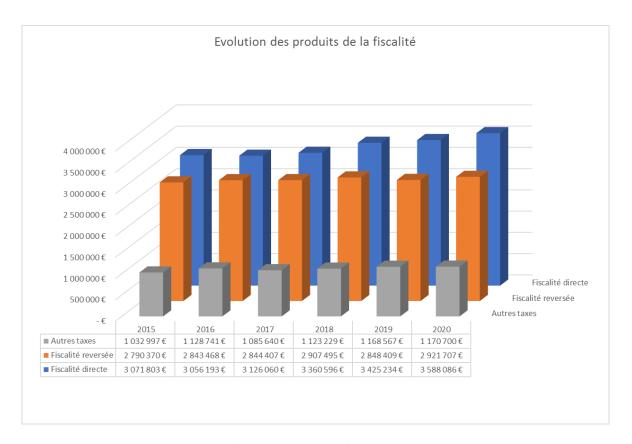
Au chapitre 77, produits exceptionnels, on retrouve la forte variation indiquée précédemment, liée aux produits des cessions d'immobilisation (388 K€)

#### 2.1.2.3 La fiscalité

La principale ressource du budget communal provient de la fiscalité, qui est composée de trois grands types de ressources, le produit des contributions directes (Produit des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti), la fiscalité reversée par la CCMP (Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), et les produit de taxes diverses (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Taxe sur l'électricité, Taxes additionnelles aux droits de mutation...).

Sur la période, ces ressources ont évolué comme suit :





La proportion du produit des impôts directs est inférieure au cumul des autres recettes fiscales, mais ce produit demeure la source la plus dynamique des recettes de la commune.

Cependant cette dynamique s'applique à des produits représentant juste 33% des recettes réelles de la section de fonctionnement, ce qui explique globalement la faiblesse de la variation des recettes.

Depuis 2014 l'attribution de compensation reversée par la CCMP à la Commune est restée invariante. Seule la dotation de solidarité communautaire a évolué sur la période. L'évolution de ces produits a été la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	2 652 987,00€	2 652 987,00 €	2 652 987,00 €	2 652 987,00€	2 652 987,00€	2 652 987,00€
Dotation de solidarité communautaire	137 383,18 €	190 480,53 €	191 419,56 €	254 507,55 €	195 421,65€	268 720,00€
Total fiscalité reversée	2 790 370,18 €	2 843 467,53 €	2 844 406,56 €	2 907 494,55 €	2 848 408,65 €	2 921 707,00 €

Les taux d'imposition sont restés inchangés de 2015 à 2020 à 10,02% pour la taxe d'habitation, 12,15% pour la taxe sur le foncier bâti, et 43,55% pour la taxe foncière non bâti.

Les taux moyens de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont en 2019 de 15,29% pour la taxe d'habitation, 20,96 % pour le foncier bâti, et 52,45 % pour le foncier non bâti.

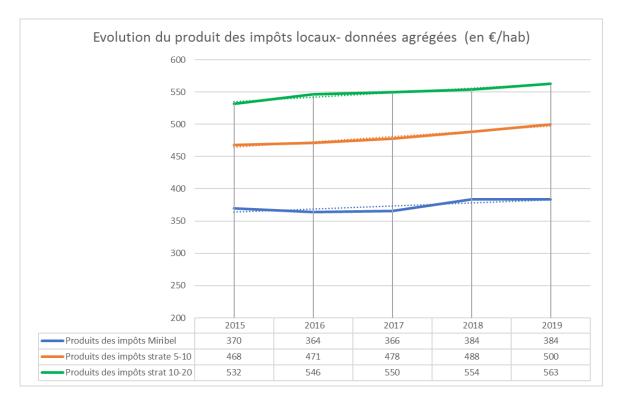
En 2017, le Conseil Municipal a décidé de modifier les taux d'abattements de la taxe d'habitation, qui sont entrés en application en 2018.

L'évolution des bases et produits fiscaux sur la période a été la suivante :



Bases Fiscales	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bases nettes Taxe Habitation (TH)	12 034 €	11 756 €	12 253 €	13 579 €	13 954 €	14 428 €
Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB)	14 868 €	14 945 €	15 207 €	15 763 €	16 012 €	16 353 €
Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	113 €	114 €	114 €	114 €	112 €	115 €
	Produits des in	npôts locaux M	IRIBEL (en K€)			
Taxe d'Habitation (TH)	1 206 €	1 178 €	1 228 €	1 362 €	1 398 €	1 445 €
Taxe Foncière Bâti (TFB)	1 806 €	1 816 €	1 848 €	1 914 €	1 945 €	1 987 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	49 €	49 €	49 €	50 €	51 €	51 €
Total Produits	3 061 €	3 043 €	3 125 €	3 326 €	3 394 €	3 483 €
	Produits par ta	ux moyens de l	a strate (en K€)			
Taxe d'Habitation (TH)	1 770 €	1 761 €	1 854 €	2 065 €	2 134 €	- €
Taxe Foncière Bâti (TFB)	3 121 €	3 149 €	3 171 €	3 291 €	3 356 €	- €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	66 €	64 €	60 €	60 €	59€	- €
Total Produits	4 957 €	4 974 €	5 084 €	5 417 €	5 548 €	- €
Différence	1 896 €	1 931 €	1 959 €	2 091 €	2 154 €	•

Les produits de la fiscalité directe de Miribel en €/hab., par rapport aux communes de la strate 5-10 hab. et 10-20 hab., restent très fortement inférieurs, et ont une tendance à la croissance moins marquée, la progression de la population neutralisant les effets de croissance des bases.

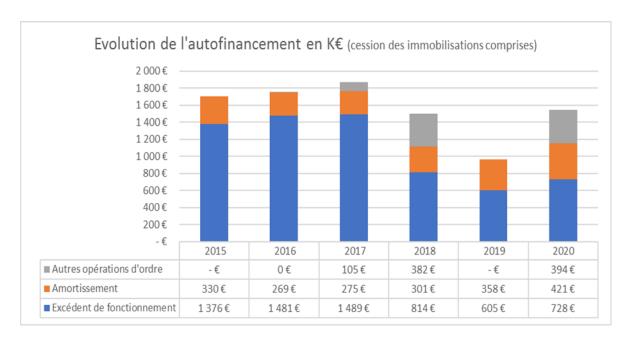


2.1.2.4 L'Evolution de l'autofinancement

L'autofinancement est constitué par la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement, aussi appelé « épargne brute »

Il se présente sous deux formes, d'une part, les opérations d'ordres obligatoires (dotations aux amortissements comptabilisation des cessions d'immobilisations...), d'autre part l'excédent de fonctionnement de l'exercice pouvant être viré en tout ou partie en section d'investissement (au budget « projet de virement »).





L'autofinancement « obligatoire » (opérations d'ordres) qui se réalisa sur l'exercice, comprend :

- Des éléments récurrents : l'amortissement des immobilisations (valeur des équipements et matériels divisé par leur durée d'utilisation)
- Des éléments ponctuels : les cessions d'immobilisations enregistrées en fonctionnement, et obligatoirement basculées en investissement par des opérations d'ordre.

Afin de mettre en évidence l'impact des cessions d'immobilisation, le tableau ci-dessus comporte une distinction dans les opérations d'ordre entre l'amortissement des équipements (en orange) et les transferts des produits des cessions d'immobilisations en investissement (en gris).

L'érosion de l'autofinancement se poursuit, même si en 2020 le produit des cessions d'immobilisations cumulé à la baisse des dépenses et à des apports exceptionnels de recettes, a maintenu un autofinancement brut de 1 544 K€.

L'autofinancement correspondant réellement à ce que dégage la section de fonctionnement correspond à la somme des amortissements (Orange) et de l'excédent de fonctionnement (Bleue). La partie grise correspond à des apports ponctuels liés à des cessions de biens.

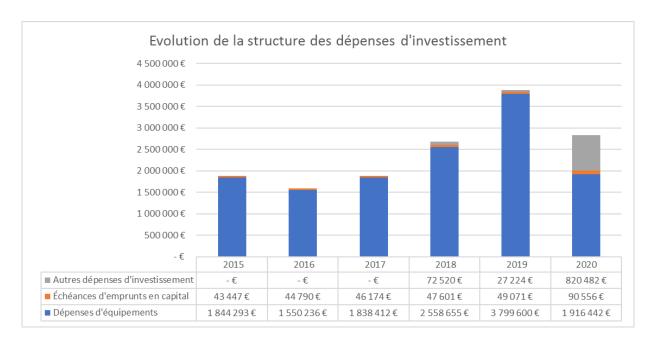
La quasi-stagnation des recettes par rapport à la progression des dépenses explique l'érosion de l'autofinancement.

Au regard du seul cumul de l'excédent de fonctionnement et des dotations aux amortissements, l'autofinancement est passé de 1 706 K€ en 2015 à 1 149 K€ en 2020.

#### 2.1.2.5 Les charges d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement de réalisation d'opérations d'équipement, et du remboursement en capital de la dette.





# Les principales opérations sur ces exercices ont été les suivantes :

	OPERATIONS D'IN	IVESTISSEMENT 20	015 - 2017	
Opérations	2015	2016	2017	Total 2015-2020
20 - AMENAGEMENT CARREFOUR RUE DU TREVE ET HENRY DESCHAMPS	282 445,87 €	89 586,58 €		372 032,45 €
80 - SKATE PARC	123 781,30 €			123 781,30 €
82 - TRAVAUX RUE DE LA BOCQUETTE	122 129,12 €			122 129,12 €
90 - VIDEOSURVEILLANCE	74 040,48 €	30 276,72 €	24 420,20 €	128 737,40 €
93 - AMENAGEMENT RESTAURATION GS CENTRE		103 732,88 €	543 760,94 €	945 979,95 €
94 - AMENAGEMENT RUE HENRI DESCHAMPS	285 000,00 €	65 298,91 €		350 298,91 €
98 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2015	233 116,62 €	6 352,26 €		239 468,88 €
118 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES AUX ECHETS		140 013,84 €		140 013,84 €
136 - REVISION PLU		1 697,99 €	38 448,00 €	199 995,78 €
137 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2016		295 324,20 €	18 576,66 €	313 900,86 €
139 - AMENAGEMENTS RUE VICTOR HUGO		1 620,00 €	70 948,61 €	368 912,72 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN			138 047,32 €	1 543 613,30 €
143 - AMENAGEMENT PARKING PLACE DES TERREAUX			153 002,75 €	158 222,75 €
144 - EXTENSION PERCEE VERTE CENTRE ET AMENAGEMENTS PL REPUBLIQUE			8 460,72 €	735 860,59 €
147 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MILIEU			6 492,00 €	137 403,48 €
914 -AMENAGEMENT DU QUARTIER DU TREVE	149 235,37 €	314 822,89 €		464 058,26 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS DE L'EXERCICE	1 844 293,34 €	1 550 236,47 €	1 838 411,96 €	_
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 887 740,57 €	1 595 026,22 €	1 884 585,72 €	

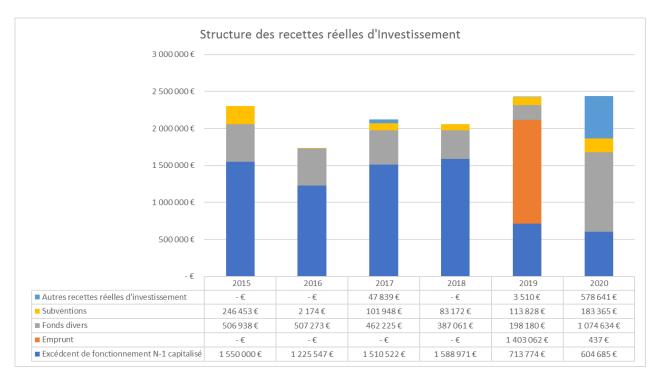
	OPERATIONS D'IN	NVESTISSEMENT 2	018 - 2020	
Opérations	2018	2019	2020	Total 2015-2020
93 - AMENAGEMENT RESTAURATION GS CENTRE	298 486,13 €			945 979,95 €
136 - REVISION PLU	51 485,86 €	84 014,13 €	24 349,80 €	199 995,78 €
139 - AMENAGEMENTS RUE VICTOR HUGO	276 817,71 €	19 526,40 €		368 912,72 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN	410 023,48 €	987 334,50 €	8 208,00 €	1 543 613,30 €
143 - AMENAGEMENT PARKING PLACE DES TERREAUX	5 220,00 €			158 222,75 €
144 - EXTENSION PERCEE VERTE CENTRE ET AMENAGEMENTS PL REPUBLIQUE	53 443,75 €	639 969,96 €	33 986,16 €	735 860,59 €
145 - REFECTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE	7 317,00 €	72 240,75 €	100 116,17 €	179 673,92 €
147 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MILIEU	3 108,00 €	124 407,48 €	3 396,00 €	137 403,48 €
150 - AMENAGEMENT RUE DU PONT DE L'ILE	176 701,24 €	43 468,84 €		220 170,08 €
161 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2018	324 079,44 €			324 079,44 €
162 - AMENAGEMENTS QUARTIER PRES DES CELESTINS	131 662,11 €	828,00 €		132 490,11 €
163 - RUE DU BOURG		62 589,12 €	123 844,95 €	186 434,07 €
165 - TRAVAUX SUR PATRIMOINE HISTORIQUE	56 868,12 €	45 221,10 €		102 089,22 €
171 - AMENAGEMENTS ECOLE JEAN DE LA FONTAINE		152 937,69 €	22 199,79 €	175 137,48 €
174 - JONCTION PERCEE VERTE		8 862,00 €	230 350,00 €	239 212,00 €
175 - AMENAGEMENT CIMETIERE SAINT-MARTIN		150 169,67 €	4 719,07 €	154 888,74 €
177 - ADAP 2019		137 427,61 €	89 884,52 €	227 312,13 €
178 - PLAN D'INFORMATISATION DES ECOLES PHASE 2		104 692,86 €	13 660,05 €	118 352,91 €
186 - ADAP 2020			160 646,65 €	160 646,65 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS DE L'EXERCICE	2 558 655,45 €	3 799 600,04 €	1 916 442,46 €	13 507 639,72 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 678 775,97 €	3 875 895,72 €	2 827 480,10 €	14 749 504,30 €



#### 2.1.2.6 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par les fonds propres directement perçus sur la section (FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions), par les produits des emprunts, et des produits provenant de la section de fonctionnement virés soit directement par une opération d'ordre (dotation aux amortissements et provisions, et produits de cessions d'immobilisation), soit par l'affectation des résultats de l'exercice précédent (Excédent de fonctionnement capitalisé) qui vient couvrir les besoins de financement de l'exercice antérieur, et éventuellement abonder la section.

La structure et les niveaux des composantes des recettes d'investissement se présentent ainsi :



Globalement, les recettes réelles d'investissement sont beaucoup plus variables que celles de fonctionnement, car une part importante est liée aux opérations effectuées sur l'exercice précédent (FCTVA), et à la nature des opérations d'investissement (subventions).

On y constate la diminution importante de la part des excédents de fonctionnement des exercices antérieurs, correspondant à la diminution de l'autofinancement : 800 000€ en moins depuis 2015.

Sur 2019, on peut noter que les fonds divers sont faibles, car le FCTVA de l'exercice a été perçu en début d'exercice 2020.

La Commune a également dû faire appel un emprunt de 1,4 M € auprès du Crédit Agricole Centre Est pour financer ses investissements, compte tenu de l'affaiblissement de son autofinancement.

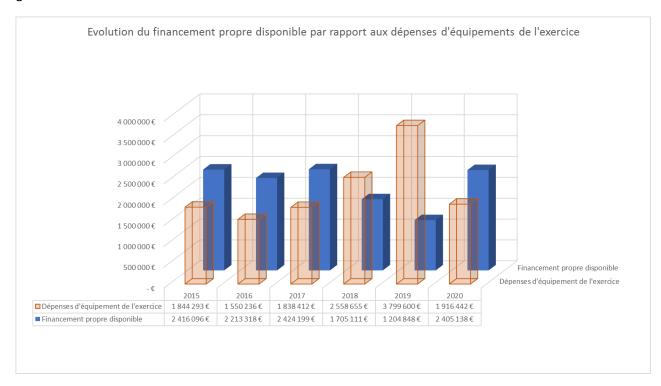


Cet emprunt a été souscrit sur une durée de 15 ans, à un taux fixe de 0,43% avec des échéances annuelles constantes de 96 576,14 €.

En données agrégées, les ressources propres de la section d'investissement, hors dotations aux amortissements et provisions, s'ajoutent à la capacité d'autofinancement disponible, pour fournir le financement propre disponible alimentant l'investissement.

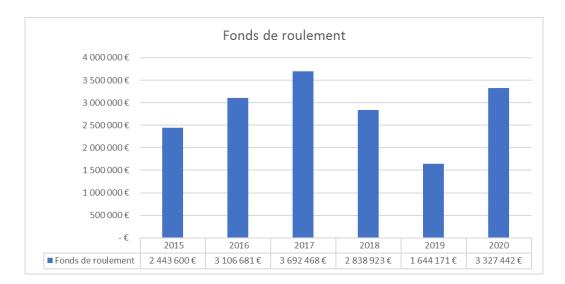
Cet agrégat, comparé au niveau des dépenses d'investissement hors dette permet de mettre en évidence les modalités de financement de chaque exercice.

En effet, quand le niveau des dépenses d'investissement est supérieur au financement disponible, la Commune doit avoir recours, soit à la souscription d'un emprunt, soit à la réduction de son fonds de roulement (utilisation des excédents antérieurs). A contrario, si le financement propre disponible est supérieur aux dépenses d'investissement, l'excédent ainsi généré abonde le fonds de roulement.



La Commune a utilisé sur la période la variation de son fonds de roulement pour alimenter ses dépenses d'investissement. En 2018 et 2019 elle l'a réduit, son financement propre disponible étant inférieur aux dépenses d'équipement, et a eu recours à l'emprunt.





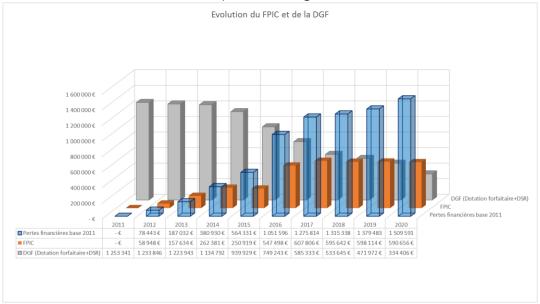
En 2020, le fonds de roulement a été abondé par le résultat du budget de l'assainissement, ce qui explique l'importance du montant enregistré.

Le transfert de cet excédent, et son reversement partiel à, la CCMP, est effectué sur les éléments de résultats, et donc n'apparait pas dans le financement propre disponible, et les dépenses d'équipement de l'exercice, mais est bien pris en compte dans le fonds de roulement

## 2.1.3 Synthèse

L'érosion de l'autofinancement du budget communal a été accentuée à partir de 2013 par l'application du FPIC, de la baisse de la DGF, amenant une stagnation des recettes par rapport à la progression des dépenses.

Pour tenir compte de la progression de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le graphique d'évolution de la perte financière de la Commune a été modifié pour faire apparaître la totalité de la DGF (Dotation Forfaitaire + DSR). La DGF poursuit malgré tout sa baisse.





## La perte financière cumulée de 2015 à 2020 s'élève à environ 7,1 M€.

#### Depuis 2017, le montant du FPIC est supérieur à la DGF.

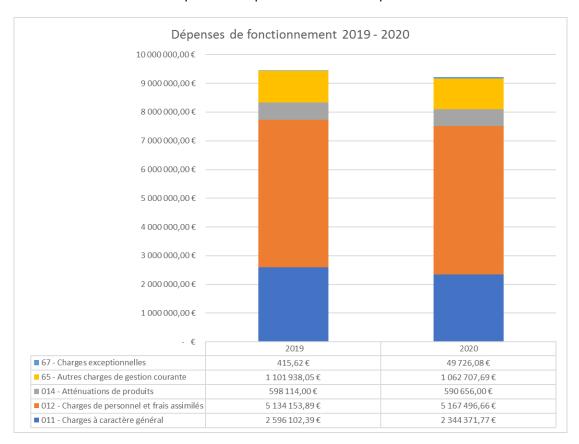
L'autofinancement est en diminution régulière, et le financement des investissements de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), a eu recours, tel qu'envisagé, à la réduction du fond de roulement, mais aussi à la souscription d'un emprunt de 1,4 M€, souscrit concomitamment à l'extinction du dernier emprunt du budget communal, ce qui, compte tenu du taux d'intérêts appliqué (taux fixe de 0,43%) amène l'annuité d'emprunt en 2020 à 96 K€ pour 51 K€ en 2019.

#### 2.2 L'exécution de l'exercice 2020

Les informations présentées dans cette section sont établies sur la base de l'exécution, constatée en janvier 2021, sur la base des mandats et titres exécutés majorés des charges et produits à rattacher, et des restes à réaliser.

#### 2.2.1 Le Fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement se réduit de 2,35 % par rapport à 2019, avec une inflation en 2020 estimée par la banque de France en septembre 2020 à 0,5%.





Cette réduction provient essentiellement de la baisse des charges à caractère générales de 9,7 %.

Ainsi, malgré l'ajout de charges nouvelles liées aux dispositifs sanitaires (70 000€ de charges directes), la réduction de l'activité des services pendant la période d'urgence sanitaire a entraîné une forte réduction des dépenses concentrée principalement sur les articles suivants :

6042 - Achats prestations de services (achats de repas des cantines) : 99 000 €

60612 - Énergie - Électricité (réduction de l'utilisation des locaux) : évaluation 136 000 €

6232 - Fêtes et cérémonies (Annulation de manifestations) : évaluation 50 000 €

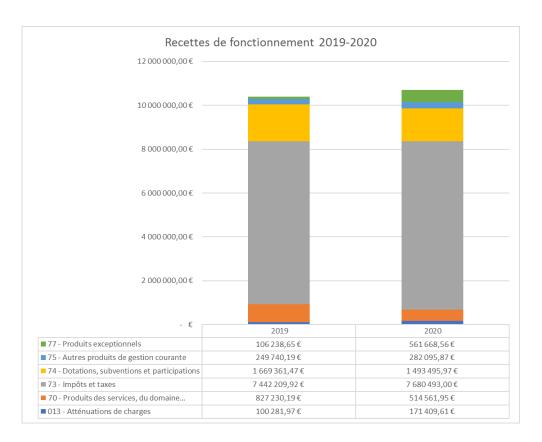
Les dépenses de personnels ne progressent que de 0,65%, et les atténuations de produits (FPIC) sont en légère réduction de 1,25%.

Les charges financières ne sont pas présentées dans le graphique compte tenu de la situation particulière de l'exercice 2020. En effet, compte tenu du transfert de la compétence assainissement à la CCMP au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le budget communal a enregistré en charges d'intérêts les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) du budget de l'assainissement entraînant un total négatif, comme expliqué précédemment. Les charges d'intérêts de la dette restent très basses (1 537,37 € en 2019, et 6 020,00 € en 2020).

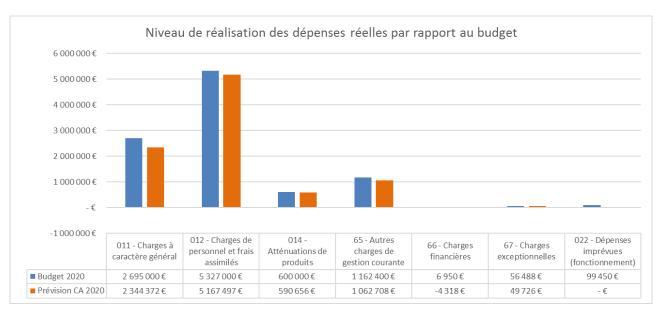
Autre particularité liée au transfert de l'assainissement, les dépenses de fonctionnement enregistrent en charges exceptionnelles, le reversement à la CCMP de l'excédent d'assainissement de 46 487,77 € qui avait enregistré au résultat du budget communal.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé entre 2019 et 2020 de 2,97 % avec toutefois, une forte part liée aux cessions d'immobilisations perçues en recettes exceptionnelles (388 000 €). Si on retire ces recettes particulières, le pourcentage de variation est de -0,76%.





On retrouve encore l'effet de la COVID-19, qui a entraîné une baisse des produits des régies des services scolaires et petite enfance, et de subvention de la CAF d'environ 340 000 € atténuée par une aide exceptionnelle de la CAF de 156 000 € destinée à soutenir les structures petite enfance, et de l'Etat de 13 000 €, pour l'achat de masques.



L'exécution du budget a enregistré 9 210 640,19 € de dépenses réelles pour 9 947 287,77 € de prévu au budget, soit une différence de 736 647,58 €.



Les principales dépenses non réalisées et non prévues (supérieure à 30.000 €) au niveau des articles au sein des chapitres sont les suivantes :

Chapitre 011 Charges à caractère générale - prévu : 2 695 000,00 €, prévision d'exécution : 2 344 371,77 €. C'est le chapitre qui enregistre la plus grande différence entre prévision et exécution, car c'est celui qui a été le plus impacté par la modification du fonctionnement des services du fait de la crise sanitaire.

Sur la répartition de la nature des dépenses les principaux éléments non réalisés sont les suivants :

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL									
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication					
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	240 500 €	203 325 €		réduction du nombre de repas servis dans les services de restauration scolaire et petite enfance					
60612 - Énergie - Électricité	492 500 €	396 461 €	96 039 €	réduction de l'utilisation de bâtiments (écoles, salle des fêtes)					
6132 - Locations immobilières	46 000 €	572 €	45 426 €	lateliers des services techniques					
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	56 000 €	16 945 €	39 055 €	absence de locations de locaux pour les ateliers des services techniques					
6283 - Frais de nettoyage des locaux	126 200 €	87 227 €	38 973 €	moindre utilisation des locaux, mais peuvent encore être abondées des dernières opérations					

Les principales dépenses ayant été supérieures aux éléments prévus, par nature sont les suivantes :

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL								
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication				
6135 - Locations mobilières	108 900 €	174 878 €	65 978 €	Adaptation Logiciels et réseau de la Commune				

Chapitre 012 - prévu : 5 327 000,00 € €, exécuté : 5 167 496,66 €

Sur le chapitre la différence entre prévision et exécution porte sur les dépenses non réalisées suivantes :

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL									
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication					
64131 - Rémunérations	1 315 000 €	1 260 609 €	54 391 €	non-reconduction de certains contrats, et moindre recours à du personnel contractuel lors de la période de crise sanitaire					
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	693 500 €	659 517 €		Conséquence de la variation du 64131, et provision budgétaire					

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes – prévu : 1 162 400,00 €, exécuté :

#### 1 062 707,69 €

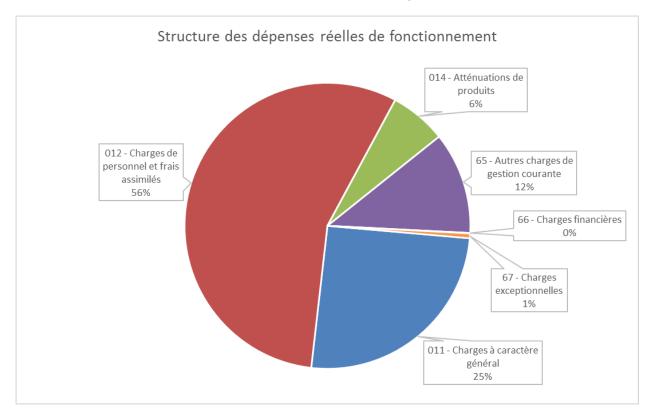
Sur le chapitre la différence entre prévision et exécution porte sur les dépenses non réalisées suivantes :

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication			
65541 - Contributions au fonds de compensation	40 000 €	£	40 000 £	opération prévue avec le SIEA non réalisé			
des collectivités territoriales	40 000 €	- €	40 000 €	operation prevue avec te sie A non reatisee			



Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) : prévu : 99 450,00 €, exécuté : 0 €

Les dépenses imprévues sont inscrites au budget pour anticiper les dépenses imprévisibles au moment de sa rédaction, et qui peuvent faire l'objet d'une exécution directe sur le chapitre sur décision du Maire. Aucune dépense n'a été enregistrée en 2020.

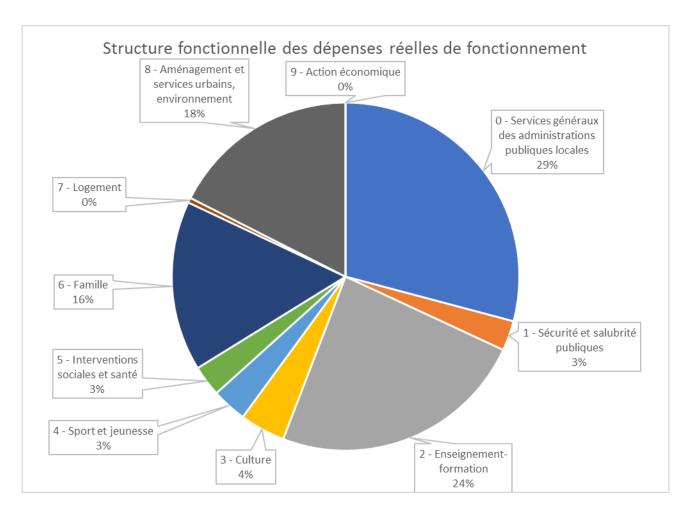


La répartition structurelle des dépenses présente une augmentation de la part des charges de personnel dans les dépenses (56 % au lieu de 54%), essentiellement due à la diminution des charges à caractère générales (25 % au lieu de 28%).

Le graphique qui suit présente la répartition fonctionnelle des charges de fonctionnement, c'est à dire leur affectation aux grands domaines d'intervention de la collectivité définis par la nomenclature comptable règlementaire.

Cette Nomenclature est une définition strictement comptable, et n'est présentée que pour les dépenses de fonctionnement dans le présent graphique. Dès lors, elle n'est pas forcément représentative de la réalité de la totalité des interventions de la collectivité par domaines.





Les principaux secteurs d'intervention sont l'enseignement (Ecoles maternelles et primaire, activités périscolaires, restauration ...), les aménagements et services urbains (Interventions techniques, entretiens, voirie, urbanisme ...), les services généraux des administrations publiques (accueil, état civil, élection, administration, charges financières ...), les interventions en faveur de la famille (Crèches et garderies, service aux personnes âgées ...).

## Répartition fonctionnelle des dépenses de fonctionnement, résultats du CA 2020 :

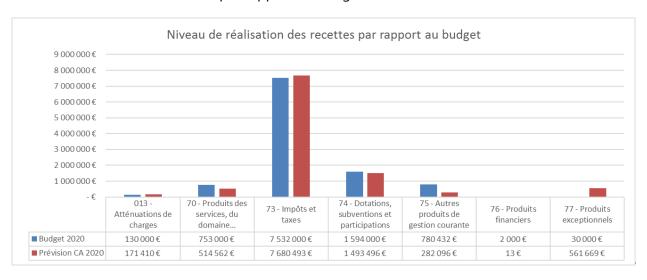
0 - Services généraux des adminis locales	strations publiques	1 - Sécurité et salı	ıbrité publiques	2 - Enseignement-formation		
0 - Services généraux des administrations publiques locales	97 €	112 - Police municipale	139 624 €	20 - Services communs	192 303 €	
01 - Opérations non ventilables	988 541 €	113 - Pompiers, incendies et secours	8 383 €	21 - Enseignement premier degré	1 309 €	
020 - Administration générale de la collectivité	1 297 025 €	12 - Hygiène et salubrité publique	103 896 €	211 - Ecoles maternelles	647 402 €	
021 - Assemblée locale	152 493 €			212 - Ecoles primaires	618 751 €	
022 - Administration générale de l'Etat	83 689 €			213 - Classes regroupées	1 832 €	
023 - Information, communication, publicité	19 566 €			25 - Services annexes enseignement	1 461 €	
024 - Fêtes et cérémonies	35 845 €			251 - Hébergement et restauration scolaire	364 094 €	
025 - Aides aux associations (non classées ailleurs)	9 656 €			252 - Transports scolaires	7 766 €	
026 - Cimetières et pompes funèbres	49 188 €			255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseign.		
Total général	2 636 099 €		251 903 €		2 164 072 €	



3 - Culture		4 - Sport et j	eunesse	5 - Interventions sociales et santé		
30 - Services communs 88 352 €		40 - Services communs	67 167 €	520 - Services communs	259 622 €	
314 - Cinémas et autres salles de spectacles. 108 046 €		411 - Salles de sport, gymnases	24 629 €			
321 - Bibliothèques et médiathèques	13 050 €	412 - Stades	25 734 €			
324 - Entretien du patrimoine culturel	7 538 €	414 - Autres équipements sportifs ou de loisir	14 994 €			
33 - Action culturelle	165 000 €	421 - Centres de loisirs	156 862 €			
		422 - Autres activités pour les jeunes	5 577 €			
Total général	381 985 €		294 962 €		259 622 €	

6 - Famille		7 - Logement		8 - Aménagement et ser environneme	9 - Action économique		
60 - Services communs	60 939 €	70 - Services communs	3 912 €	810 - Services communs	284 730 €	91 - Foires et marchés	35 €
61 - Services en faveur des personnes âgées	19 604 €	71 - Parc privé de la ville	38 196 €	814 - Éclairage public	206 420 €		
64 - Crèches et garderies	1 349 425 €			820 - Services communs	359 282 €		
				822 - Voirie communale et routes	462 455 €		
				823 - Espaces verts urbains	273 167 €		
Total général	1 429 968 €		42 108 €		1 586 054 €		35 €

## Les recettes de fonctionnement par rapport au budget :



Le niveau de réalisation des recettes est de 10 754 713,78 €, pour 10 821 432,37 € de prévision, soit 117 694 € de différence.

Les principales recettes non réalisées et non prévues (supérieure à 30.000 €) au niveau des articles au sein des chapitres sont les suivantes :

Au chapitre 013, Atténuation de produits, le budget a enregistré 171 409,61 € pour 130 000,00 € de prévu.



CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	105 000 €	162 162 €	57 162 €	Arrêts maladies remboursés par l'assurance de la Commune

Au chapitre 70, produits des services le budget prévoyait 753 000,00 €, alors que l'exécution est prévue à 514 561,95 €

Sur la répartition de la nature des recettes les principaux éléments non réalisés sont les suivants :

CHAPITRE 70 - Produits des services				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	255 000 €	147 723 €	107 277 €	Service impacté par la COVID-19
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	425 000 €	311 666 €	113 334 €	Service impacté par la COVID-19

Au chapitre 73 impôts et taxes, le montant prévu était de 7 532 000,00 €, pour une exécution de 7 680 493,00 €

Sur ce chapitre, les articles présentant la plus grande variation entre prévision et réalisation sont :

CHAPITRE 73 - Impôts et taxes				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
73111 - Taxes foncières et d'habitation	3 483 000 €	3 579 218 €	96 218 €	Variation des bases
73212 - Dotation de solidarité communautaire	208 000 €	268 720 €	60 720 €	produits supplémentaires versés par la CCMP

Au chapitre 74 dotations subventions et participations la prévision était de 1 594 000,00 €, pour une exécution de 1 493 495,97 €.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
7478 - Autres organismes	910 000 €	820 262 €	89 738 €	moindre participation de la CAF liée à l'activité

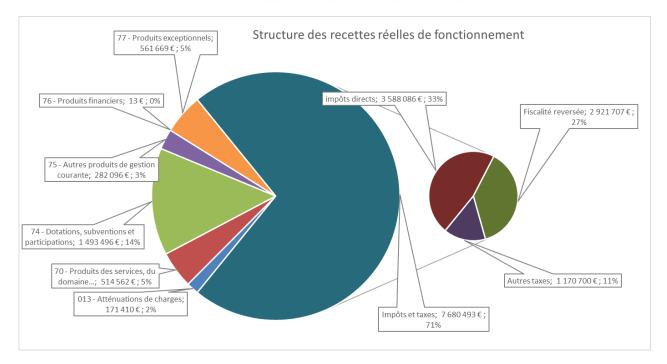
Le chapitre 75 autres produits de gestion courante enregistre un écart important entre prévision 780 432,37 € et exécution 282 095,87 €, car sur ce chapitre était enregistré pour des raisons d'équilibre budgétaire 457 432 € de versement d'excédent du budget Zac centreville, qui ne devaient pas être exécutés.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	457 432 €	- €	1 457 432 €	Elément inscrit pour équilibre du budget ZAC



Le chapitre 77 - Produits exceptionnels a pour sa part enregistré la plus forte variation entre prévision et exécution, 30 000,00 € de prévu pour 561 668,56 € qui sont dues à l'enregistrement des produits des cessions d'immobilisations de 388 000 €, et à une aide exceptionnelle de la CAF

CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Article	Budget 2020	CA 2020	Ecart	Explication
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	388 001 €	388 001 €	Opérations liées au Chapitre 024 en Investissement
7788 - Produits exceptionnels divers	25 000 €	172 293 €	147 293 €	Aide exceptionnelle de la CAF liée à la COVID - 19



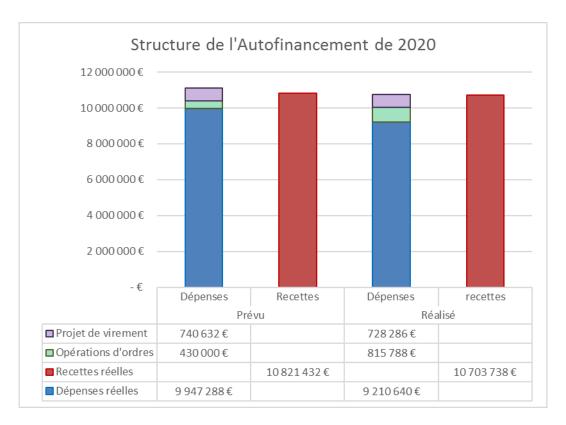
La structure des recettes de fonctionnement en 2020 est atypique compte tenu des éléments mentionnés plus haut, et peut difficilement être comparée avec les exercices précédents compte tenu de l'impact de la COVID-19.

#### 2.2.2 La prévision de résultat de fonctionnement et l'autofinancement

Le résultat cumulé prévisionnel en fonctionnement pour l'exercice 2020 est de 974 773,54 €, comprenant le report de fonctionnement de 246 487,77 € de l'exercice 2019 (intégrant le résultat de fonctionnement de l'assainissement).

Le graphique qui suit intègre également ce report dans les recettes de fonctionnement de l'exercice.





L'autofinancement est principalement constitué de produits exceptionnels dont les cessions d'immobilisations. Le projet de virement est légèrement inférieur à la prévision, ce qui était attendu car il intégrait la contrepartie des recettes d'équilibre du budget ZAC mentionnées plus haut.

L'excédent de l'exercice est prévu à 728 286 € soit 6,77 % des recettes de fonctionnement.

#### 2.2.3 L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 2 736 923,96 € dont 918 178,73 € individualisés en opération.

Les restes à réaliser sont de, 1 314 477,56 € soit un total d'investissement hors dette de l'exercice de 4 051 401,52 €



Les principales opérations de l'exercice ont été les suivantes :

OPERATIONS	Montant
174 - JONCTION PERCEE VERTE	230 350,00 €
186 - ADAP 2020	160 646,65 €
163 - RUE DU BOURG	123 844,95 €
145 - REFECTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE	100 116,17 €
177 - ADAP 2019	89 884,52 €
176 - PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DES DEPLACEMENTS	79 953,49 €
Total opérations d'équipement 2020	918 178,73 €
Total dépenses d'équipements 2020	1 916 442,46 €
Total dépenses d'investissement hors dette	2 736 923,96 €

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 2 441 761,94 €, auquel il faut adjoindre le résultat antérieur reporté d'investissement de 1 987 573,88 €. Il est à noter que ces recettes comprennent le FCTVA de 2019 perçu en début d'exercice 2020.

En 2020, les dépenses d'investissement hors équipement sont particulièrement élevées du fait du reversement à la CCMP d'une part de l'excédent d'investissement de 812 481,50 €.

Pour mémoire, la Commune avait intégré au résultat du budget général 1 148 087,02 € provenant du résultat 2019 de la section d'investissement du budget de l'assainissement, dans le cadre du transfert de l'assainissement à la CCMP.

Il est à noter également que les dépenses d'équipement hors opération sont en proportion plus élevées que d'habitude, car elles enregistrent au chapitre 204 - Subventions d'équipement versées, la valeur des immobilisations cédées au SDIS pour la caserne de Miribel (564 642,30 €)

Le résultat cumulé prévisionnel de la section d'investissement est de 2 366 667,72 €, ce qui compte tenu des restes à réaliser à financer de 1 314 477,56 €, fait apparaître une capacité de financement de la section d'investissement de 1 052 190,16 €

#### 2.2.4 La synthèse

L'exécution du budget 2020 est « hors normes » car elle cumule plusieurs caractéristiques exceptionnelles ne correspondant pas aux opérations budgétaires habituelles :

- Impact de la crise sanitaire
- Intégration des résultats de l'assainissement dont la somme perçue est largement en deçà des prévisions escomptées.
- Modification de la fiscalité directe avec en 2020 le gel des taux de la taxe d'habitation en prévision de sa disparition.
- Suppression de la Dotation de Solidarité Rurale dans la DGF car la Commune dépasse 10 000 hab. en population DGF
- Inscription d'éléments d'équilibre budgétaire de la ZAC centre-ville.
- Décalage des opérations électorales
- Décalage du vote du budget, ROB et CA



# 2.3 L'évolution prospective

#### 2.3.1 Les Hypothèses

Afin d'établir une projection de l'évolution financière de la Commune, il convient de fixer les postulats déterminant les hypothèses de variations des principaux éléments financiers.

#### 2.3.1.1 Les produits de gestion

Pour les contributions directes, la simulation est établie en appliquant à compter de 2020 la variation des bases d'imposition suivante :

Variation des bases d'imposition

BASES FISCALES	Taux
Taxe d'habitation (TH)	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	4,96%

Pour la taxe d'habitation, la variation prévisionnelle de base pour 2020 est de 2%, et sert au calcul du coefficient correcteur qui sera appliqué au produit de la taxe foncière bâtie à compter de 2021

Pour le calcul de ce coefficient correcteur, les taux de taxe d'habitation et de taxe sur les propriétés bâties sont de 10,02% et 12,15%.

A compter de 2021, le produit de la taxe foncière bâtie (TFB) est égal à la base par le taux communal de TFB auquel on ajoute le taux départemental. Le produit ainsi déterminé, est modifié par application du coefficient correcteur (environ 0,82%), de façon à conserver la dynamique des bases et des éventuelles modifications de taux

Le coefficient correcteur devrait être communiqué à la Commune courant février ou mars 2021.

Il est rappelé qu'en 2021, la commune ne perçoit plus directement de taxe d'habitation.

Pour la DGF, une hypothèse de stabilité est appliquée pour la dotation forfaitaire. La Commune ne perçoit pas de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ou de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La dotation de solidarité communautaire est considérée comme constante à 200 000 €.

Les autres produits de gestion sont évalués avec une croissance de 1%

#### 2.3.1.2 Les charges de gestion

Les charges de personnel, sont majorées des montants correspondant aux variations de taux des charges patronales, de l'intégration à ce chapitre, des charges de remplacement de personnel, et des quelques ajustements si nécessaires au fonctionnement des services compte tenu de la progression de la population.



Pour les charges générales, l'hypothèse retenue est une progression basée en 2021 sur l'exercice 2019 (exercice « normal » en fonctionnement), majoré de 1,4%, et pondéré des variations de charges ponctuelles.

Pour les exercices suivants, une progression de 1,5% est appliquée compte tenu de l'évolution possible de l'inflation, et des besoins de la population en termes de services.

Les autres charges sont évaluées avec une progression de 2%.

2.3.1.3 Les autres charges de fonctionnement Les intérêts de la dette sont calculés sur la base du tableau d'amortissement de l'emprunt souscrit en 2019.

Les produits et charges exceptionnels sont fixes compte tenu de leur caractère imprévisible.

La dotation aux amortissements est fixe à 460 K€ pour tenir compte du renouvellement récurrent des équipements de la Commune, et des amortissements en cours.

## 2.3.1.4 Les éléments d'investissements

Le remboursement en capital de la dette est calculé sur la base du tableau d'amortissement de l'emprunt restant.

Le FCTVA est calculé par application du taux de 16,404% du montant des investissements hors dette de l'exercice précédent, mais il est à signaler que l'Etat prévoit une automatisation de ce FCTVA à compter de 2021, dont on ne connait pas encore les incidences.

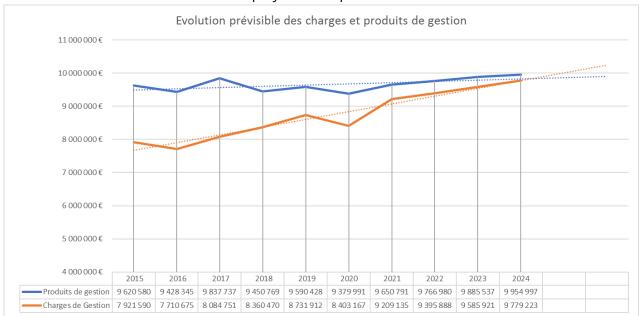
Les subventions sont fixées à titre prudentiel à 150.000 €.

Les produits de taxes d'aménagement et autres produits d'investissement (autres recettes réelles) sont fixés à hauteur de 250.000 €.



## 2.3.2 L'évolution des produits et charges de gestion

La résultante de la projection se présente comme suit :



La crise sanitaire de 2020 a provoqué une baisse notable des dépenses et recettes de fonctionnement qui devraient retrouver un rythme plus proche des années antérieures à partir de 2021, dans la perspective d'une continuité de fonctionnement des services sans interruptions liées à la Pandémie.

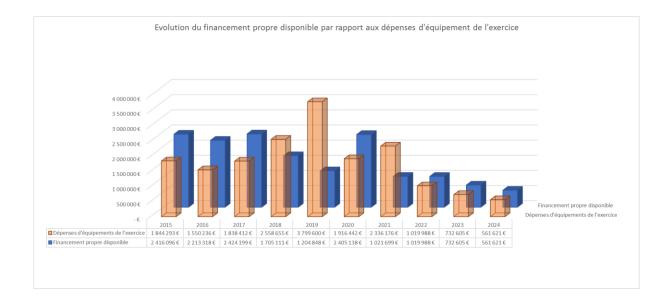
A hypothèse de taux constants les recettes progressent moins que les dépenses, l'autofinancement se réduit de plus en plus, au point qu'à compter de 2022, il ne couvre plus les besoins de l'amortissement des équipements et matériels de la Commune si aucune inflexion n'est réellement opérée et si le pilotage de la commune est identique aux années passées.

#### 2.3.3 L'investissement

Les recettes propres de la section d'investissement abondent la capacité d'autofinancement pour former le financement propre disponible.

Pour les besoins de la prospective, la simulation compte en dépense d'investissement hors dette, à partir de 2021, la totalité du financement propre disponible. Toutefois, pour 2021, les dépenses d'investissement sont majorées de la prévision des restes à réaliser de l'exercice 2020.





En 2021, les dépenses des restes à réaliser de l'exercice 2020 sont financées par les résultats antérieurs (utilisation du fonds de roulement). Le financement propre disponible laisse une capacité d'investissement d'environ 1 000 K€ qui doivent financer les renouvellements de matériels (amortissement) pour environ 400 K€ et laissent donc 600 K€ pour les investissements nouveaux.

Cette capacité d'investissement diminue sur les exercices suivants, compte tenu de la baisse de l'autofinancement et des recettes propres de l'investissement (FCTVA calculé sur les dépenses d'équipements de l'exercice précédent).

#### 2.3.4 La synthèse

Toutes choses égales par ailleurs, la progression plus rapide des dépenses par rapport aux recettes amène un épuisement de l'autofinancement, et par voie de conséquence de la capacité d'investissement.

La quasi-stagnation des produits de gestion sous, notamment, l'effet de la baisse des dotations de l'état et de l'application du FPIC entraîne automatiquement une réduction de l'autofinancement par le seul effet de l'inflation.

Cette réduction est aggravée par l'ajout de toutes charges nouvelles.

Malgré des taux d'intérêts bas, le financement d'investissement par l'emprunt est limité par l'incidence des charges de la dette pouvant également diminuer l'autofinancement.

Il est nécessaire de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement, ce que s'applique à réaliser la nouvelle équipe municipale



# 2.4 Les orientations budgétaires pour l'exercice 2021

#### 2.4.1 L'action sur le fonctionnement

## Les dépenses de fonctionnement

Au regard des dernières informations sur l'évolution de la COVID-19, l'exercice 2021 sera tout aussi incertain que celui de 2020, même si une perspective d'évolution favorable se dessine pour la fin de l'année.

Aussi, les charges de fonctionnement doivent être ajustées en estimant que les services se poursuivront avec les mêmes contraintes sanitaires sur une grande partie de l'année.

Notamment, compte tenu de la tendance au maintien des activités scolaires et d'accueil de la petite enfance, on ne peut envisager une baisse des dépenses équivalentes à celle de 2020, si ce n'est à titre accessoire, sur les charges de fonctionnement des structures de loisirs et d'activité sportive.

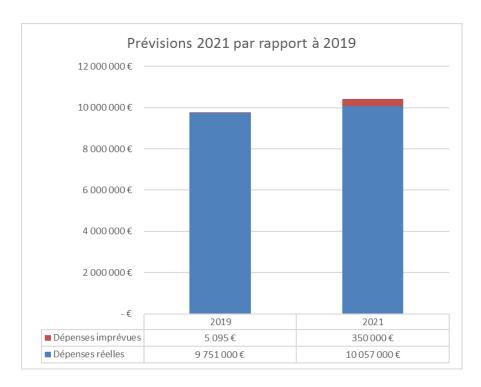
Les dépenses sont donc adaptées à la fois aux économies envisagées sur l'exercice (actions sur l'éclairage public, recherche de réduction de charges...) et aux charges complémentaires qui auront à s'appliquer (produits sanitaires, centre de vaccination, aides aux associations, entretiens divers...).

Elles doivent également intégrer les éventuelles conséquences économiques de la crise sanitaire pouvant intervenir en 2021, et la participation à l'action de relance de l'activité, par des études (Audit) en vue d'adapter la nature des dépenses des services aux besoins de la population.

Mais aussi assurer les opérations d'entretiens ayant été décalées en 2020, et évaluer les évolutions futures des équipements et services communaux (études).

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 est donc envisagé à 10 057 000 €, hors dépenses imprévues, soit une augmentation de 3.14% sur deux ans par rapport à 2019, ou 1,57% par an.





Pour pallier les évènements pouvant survenir au cours de l'exercice, 350 000 € sont inscrits en dépenses imprévues.

Ces crédits serviront également, si les dépenses équivalentes ne sont pas réalisées, à « provisionner » un excédent permettant ultérieurement de faire face au déficit de la ZAC centre-ville.

### Les recettes de fonctionnement

Comme indiqué dans le paragraphe prospectif, il est nécessaire pour la Commune de retrouver des marges de manœuvre pour alimenter son autofinancement.

Comme précédemment indiqué, le retour à un niveau de recettes antérieur à 2020 n'est pas suffisant pour alimenter l'autofinancement.

Aussi, il est prévu d'augmenter la fiscalité directe pour permettre de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les exercices futurs.

La projection est la suivante :



BASES FISCALES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	13 904 000 €	13 954 282 €	14 233 368 €	- €	- €	- €
Taxe Foncière Bâti	15 765 000 €	16 012 227 €	16 386 913 €	16 770 367 €	17 162 793 €	17 564 403 €
Taxe Foncière Non Bâti	114 100 €	116 544 €	122 325 €	128 392 €	134 760 €	141 444 €
PRODUITS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	1 393 181 €	1 398 219 €	1 426 183 €	- €	- €	- €
Taxe Foncière Bâti	1 915 448 €	1 945 486 €	1 991 010 €	4 142 815 €	4 239 757 €	4 338 967 €
Taxe Foncière Non Bâti	49 691 €	50 755 €	53 272 €	55 915 €	58 688 €	61 599 €
PRODUIT ATTENDU	3 358 319 €	3 394 460 €	3 470 466 €	4 198 729 €	4 298 445 €	4 400 566 €
	Taux cal	Taux dptal	Cumul			
Taxe Habitation	10,02%					
Taxe Foncière Bâti	16,00%	13,97%	29,97%			
Taxe Foncière Non Bâti	43,55%					
	Coef correcteur	0,824263779		•		

L'objectif est donc de passer la part communale de la taxe sur le foncier bâti à 16% au lieu de 12,15%, soit en cumul avec le taux départemental, de 26,12% à 29,97%

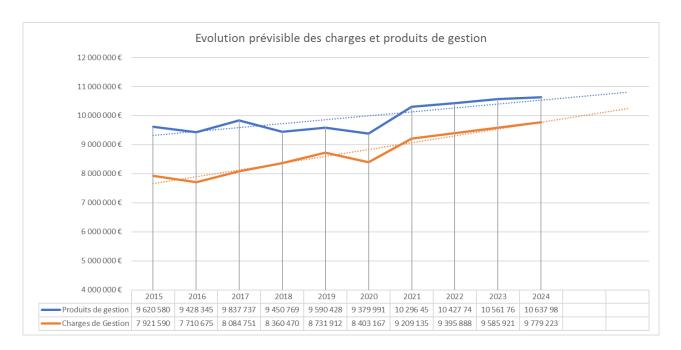
Les modalités de calcul pour 2021 suivent les éléments indiqués au 2.3.1.1.

Il demeure des incertitudes sur l'application du nouveau dispositif fiscal :

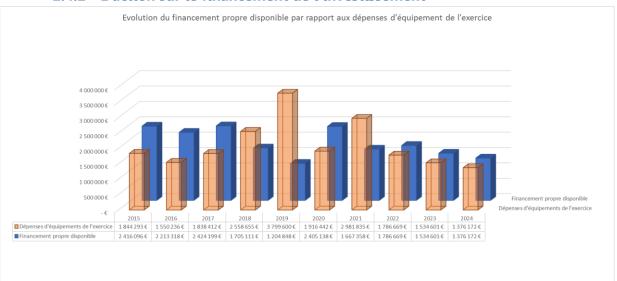
- Un lien de variation des taux est prévu entre la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti
- Les bases fiscales de la commune et du département étant différentes, un lissage est effectué par les services fiscaux
- Le coefficient correcteur n'est pas encore connu
- Les bases fiscales des entreprises sont modifiées par l'application de la loi de finance pour 2021 (baisse de valeur locative) et doivent être compensées par l'Etat.

Le produit de la fiscalité est donc un produit « attendu » qui pourra varier dès que nous aurons connaissance des modalités pratiques d'application de la réforme.





L'apport de ces recettes permet de dégager une marge suffisante pour assurer le bon fonctionnement des services, financer l'investissement, et inclure le déficit prévisionnel de la ZAC, tout en donnant à la Commune la possibilité de faire face aux conséquences de la crise économique consécutive à la COVID-19.



2.4.2 L'action sur le financement de l'investissement

L'autofinancement dégagé, cumulé au financement propre de la section d'investissement, permet d'assurer une capacité d'investissements nouveaux par exercices de plus de 1,5 M€.

Il permet surtout d'envisager un financement complémentaire des opérations par le recours à l'emprunt si nécessaire.

Les opérations d'investissements de l'exercice 2021 sont décrits à la section « engagements pluriannuels » du rapport, celles-ci s'articulant dans le plan de mandat.



Un effort particulier est toutefois prévu dans les dépenses d'équipements non individualisées en opération (1 545 550 €), et en dépenses imprévues d'investissement (260 000 €), afin de réaliser les équipements nécessaires pour la commune, et de maintenir un niveau d'activité propre à alimenter la relance.

Ces dépenses nécessitent un financement par emprunt de 400 000 €, qui peut varier en fonction de la prise en charge des liaisons avec le budget ZAC.

# 3 Les budgets annexes

Les données sur les budgets annexes ne font pas l'objet d'une présentation agrégée sur le présent rapport compte tenu de la moindre complexité de la nature des dépenses et recettes existantes.

La Commune ne dispose plus que d'un budget annexe, le Budget de la ZAC centre-ville, le budget de l'Assainissement ayant été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CCMP.

# 3.1 Le budget ZAC centre-ville

Le budget Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) centre-ville, s'analyse en termes d'opération, car il consiste en la réalisation de travaux par la Commune, qui sont en tout ou parties financées par la vente de terrains.

Le Budget ZAC a ceci de particulier, qu'il génère un déficit, les équipements publics réalisés ne servant pas uniquement aux acquéreurs de biens de la zone. Ces équipements publics doivent être pris en charge par le budget général de la Commune sous la forme d'une prise en charge du déficit, soit au fil des exercices, soit à la clôture de l'opération.

Le budget ZAC centre-ville a connu une reprise des travaux nécessaires à l'aménagement de la zone depuis 2017.

A partir du bilan opérationnel du projet de 2015, l'équilibre de la totalité de l'opération s'établit ainsi :



### Actualisation 2020

### **ZAC CENTRE VILLE**

		BILAN OPERATIONNEL		
	PLAN DE FINANCEMENT	EXECUTION	PREVISION	TOTAL EXE+PREVISION
	DEPENSES PREVUES	DEPENSES REALISEES	<b>DEPENSES RESTANTES</b>	DEPENSES OPERATION
Charges Foncieres	2 092 658,09 €	2 498 345,00 €	0,00€	2 498 345,00 €
Etudes honoraires et divers	1 045 490,58 €	156 807,82 €	406,49€	157 214,31 €
Opérations de travaux	1 859 869,50 €	923 720,35 €	1 117 591,34 €	2 041 311,69 €
Frais généraux		7 997,52 €	62 380,00 €	70 377,52 €
TOTAL	4 998 018,17 €	3 586 870,69 €	1 180 377,83 €	4 767 248,52 €
	-			
	RECETTES PREVUES	RECETTES REALISEES	RECETTES RESTANTES	RECETTES OPERATION
Vente foncier	1 221 873,28 €	1 457 240,00 €	590 900,00 €	2 048 140,00 €
Subventions	97 871,82 €	45 924,00€	0,00€	45 924,00 €
TOTAL	1 319 745,11 €	1 503 164,00 €	590 900,00 €	2 094 064,00 €
	-			
Solde	-3 678 273,07 €	-2 083 706,69€	-589 477,83 €	-2 673 184,52 €
				-
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	3 678 273,07 €	2 083 706,69 €	589 477,83 €	2 673 184,52 €
	•	•		•
PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL	3 678 273,07 €	2 130 224,98 €	0,00€	2 130 224,98 €
	-	-		•
CHARGE COMMUNALE RESTANTE	0.00€	-46 518.29 €	589 477.83 €	542 959.54 €

En prévision d'exécution en 2020, le budget devrait faire apparaître un excédent global cumulé d'exécution de 14 880,52 €.

En 2020, la poursuite des travaux a généré une dépense de 20 238,11 € €, et une recette de 450 000 €.

Le risque financier de l'exécution de ce budget est de 543 K€.

Sur l'exercice 2020, le produit de la cession du lot immobilier équilibrant le résultat, il a été prévu d'effectuer un transfert de l'excédent de fonctionnement d'environ 400 K€ sur le budget communal, puis une avance du budget communal, d'un montant équivalent, à la section d'investissement du budget ZAC.

Ces opérations n'ont pas été effectuées afin de permettre une réflexion sur la réalisation des éléments restants de l'opération.

Toutefois, ces dispositions budgétaires ont permis de formaliser les incidences financières du budget ZAC sur le budget communal, et seront reprise pour la part investissement en 2021.

Les perspectives de réalisation sur l'opération, et leurs échéances, détermineront les exécutions budgétaires réelles en fonction de la prévision de déficit final à prendre en charge par le budget communal.

### 3.2 La synthèse

Le budget annexe de l'assainissement a été transféré à la CCMP au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant de la part du fonds de roulement de ce budget qui a été conservée sur le budget Communal est de 335 605 € qui a abondé le résultat de l'exercice 2020.



Le Budget ZAC Centre-ville, ne présente pas de besoin de financement par le budget Communal dans le cadre de son exécution actuelle, mais le déficit final de l'opération est à anticiper.

# 4 Les engagements pluriannuels

# 4.1 Les autorisations de programmes

Il n'y a pas d'autorisation de programmes en cours d'exécution sur le budget général ou sur les budgets annexe.

# 4.2 La programmation pluriannuelle des investissements

Le tableau qui suit présente les opérations d'équipements réalisé en 2020, ainsi que le montant des restes à réaliser reportés en 2021, correspondant aux commandes passées avant la fin de l'exercice, mais qui n'ont pas fait l'objet de paiements.

Opérations	Projection CA 2020	RAR 2020	TOTAL
136 - REVISION DU PLU	24 349,80 €	- €	24 349,80 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN	8 208,00 €	2 702,36 €	10 910,36 €
144 - EXTENSION PERCEE VERTE CENTRE ET AMENAGEMENTS PL REPUBL	33 986,16 €		33 986,16 €
145 - REFECTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE	100 116,17 €	6 447,00 €	106 563,17 €
147 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MILIEU	3 396,00 €		3 396,00 €
158 - AMENAGEMENT ANCIENNE SALLE DES FETES DES ECHETS	7 434,43 €	5 648,54 €	13 082,97 €
163 - RUE DU BOURG	123 844,95 €	341 221,92 €	465 066,87 €
168 - PERCEE VERTE DU MAS RILLIER	972,00 €	2 268,00 €	3 240,00 €
171 - AMENAGEMENTS ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	22 199,79 €		22 199,79 €
174 - JONCTION PERCEE VERTE	230 350,00 €	3 900,00 €	234 250,00 €
175 - AMENAGEMENT CIMETIERE ST MARTIN	4 719,07 €		4 719,07 €
176 - PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DES DEPLACEMENTS	79 953,49 €	6 012,00 €	85 965,49 €
177 - ADAP 2019	89 884,52 €		89 884,52 €
178 - PLAN D'INFORMATISATION DES ECOLES PHASE 2	13 660,05 €		13 660,05 €
185 - EXTENSION CIMETIERE DU MAS RILLIER	8 760,00 €		8 760,00 €
186 - ADAP 2020	160 646,65 €	49 348,12 €	209 994,77 €
187 - TRAVAUX D'AMELIORATION SSI ALLEGRO	1 080,00 €	1 200,00 €	2 280,00 €
191 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020	4 617,65 €	510 000,00 €	514 617,65 €
192 - MODIFICATION DU PLU	- €	22 056,00 €	22 056,00 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	918 178,73 €	950 803,94 €	1 868 982,67 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT NON AFFECTEES EN OPERATIONS	998 263,73 €	363 673,62 €	1 361 937,35 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 916 442,46 €	1 314 477,56 €	3 230 920,02 €

Le tableau N°6 en annexe récapitule les opérations de la PPI 2020-2026.

# 4.3 La PPI pour 2021:

Les opérations envisagées pour 2021 sont les suivantes (Restes à réaliser 2020 compris) :



OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 938 303,94 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN	2 702,36 €
145 - REFECTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE	6 447,00 €
158 - AMENAGEMENT ANCIENNE SALLE DES FETES DES ECHETS	5 648,54 €
163 - RUE DU BOURG	344 221,92 €
168 - PERCEE VERTE DU MAS RILLIER	2 268,00 €
174 - JONCTION PERCEE VERTE	3 900,00 €
176 - PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DES DEPLACEMENTS	6 012,00 €
186 - ADAP 2020	49 348,12 €
187 - TRAVAUX D'AMELIORATION SSI ALLEGRO	1 200,00 €
191 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020	510 000,00 €
192 - MODIFICATION DU PLU	22 056,00 €
Révision générale du PLU	80 000,00 €
Révision allégée du PLU	25 000,00 €
Travaux chemin sous les balmes	100 000,00 €
Travaux sur complexe sportif la chanal	100 000,00 €
Façades église St Romain	127 000,00 €
Changement Système Alarme Incendie Allegro	50 500,00 €
Façades hôtel de ville	247 000,00 €
Acquisition locaux temporaires Les Echets	6 000,00 €
Acquisition locaux temporaires Mas Rillier	414 000,00 €
ADAP 2021	120 000,00 €
Continuité percée verte	250 000,00 €
Extension école le mas rillier	50 000,00 €
Enveloppe acquisitions immobilières 2021	100 000,00 €
Skate parc des Echets	30 000,00 €
Aménagement du parc Buttard	45 000,00 €
Création d'un parking aux echets	70 000,00 €
Aménagement CTM	50 000,00 €
Acquisition balayeuse	120 000,00 €
TOTAL DEPENSES INDIVIDUALISEES EN OPERATION	2 938 303,94 €
TOTAL DEPENSES NON AFFECTEES	1 909 223,62 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 847 527,56 €

# 5 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont regroupées au sein du chapitre budgétaire 012 – Charges de personnel et frais assimilés qui enregistre les éléments de rémunérations du personnel, mais aussi, les cotisations à l'assurance souscrite en cas d'absence prolongées du personnel, les cotisations aux organismes intervenant sur la gestion du personnel (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Organismes sociaux, etc...)

Ce chapitre enregistre les charges directes de gestion du personnel permanent, mais aussi, les charges des contrats temporaires passés directement entre employés et Commune. Il faut également prendre en considération les charges de personnel de remplacement réalisées



dans le cadre de sociétés ou association de gestion de personnel intérimaires qui sont enregistrées au chapitre 011 – Charges à caractère générale à l'article 6288.

Enfin, en cas d'arrêt maladie du personnel, la Commune encaisse des produits de remboursement de l'assurance du personnel ainsi que le cas échéant, le remboursement par la sécurité sociale des indemnités journalière en cas de subrogation de la Commune. Ces produits ne viennent pas en déduction des charges de personnel, mais sont perçues directement en recettes de fonctionnement, au chapitre 013 – Atténuations de charges.

Dans le cadre des présentations agrégées, le chapitre 013 est déduit des charges du chapitre 012 pour obtenir une évaluation des charges réelles de personnel de l'exercice.

# 5.1 L'évolution des charges de personnel – rétrospective

### 5.1.1 La structure des dépenses de personnel

Un premier rendu de l'audit financier de KPMG, constate l'évolution rétrospective des charges du 012 :

# Evolution des charges de gestion Charges de personnel

### Charges de personnel (chapitre 012 et remboursements en recettes) (1/1)

						11 11 -		
012/ 013 /7084 en milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évol moy
Personnel titulaire	2 237	2 200	2 052	1 955	2 100	2 127	2 018	-1,7%
Personnel non titulaire	453	664	912	906	937	1 062	1 237	18,2%
Personnel extérieur au service	11	14	16	22	22	21	20	10,4%
Emplois d'insertion et Apprentis	0	0	15	52	53	54	45	ns
Impots, taxes et versements sur remunérations	70	76	85	81	85	91	91	4,6%
Charges sociales et autres	1 195	1 313	1 581	1 559	1 660	1 693	1 722	6,3%
Charges de personnel	3 966	4 268	4 660	4 576	4 857	5 049	5 134	4,9%
Remboursements sur rémunérations et charges	88	82	137	174	131	125	100	2,3%
Remboursements sur mises à disposition	23	23	23	23	23	0	0	-68,4%
Charges de personnel après remboursements	3 855	4 163	4 500	4 379	4 703	4 924	5 034	5,0%
évolution annuelle hors remb		7,6%	9,2%	-1,8%	6,1%	3,9%	1,7%	
évolution annuelle avec remb	i i i	8.0%	8.1%	-2.7%	7.4%	4.7%	2.2%	

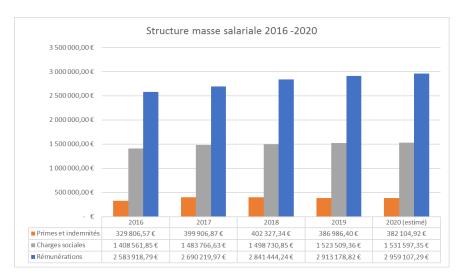
### Les enjeux

 Des charges de personnel avec une croissance dynamique de près de 5% par an, à mettre en relation avec l'accroissement des effectifs et la mise en place du RIFSEEP en 2017.

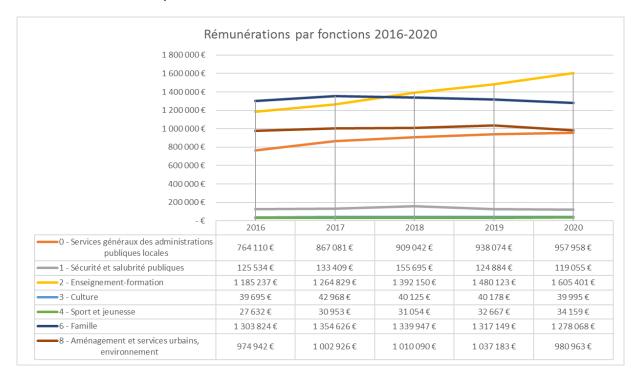


Les charges du 012 sur la période progressent en moyenne de 5% par an.

Les seuls éléments de rémunérations se décomposent en rémunérations, charges sociales et primes et indemnités.

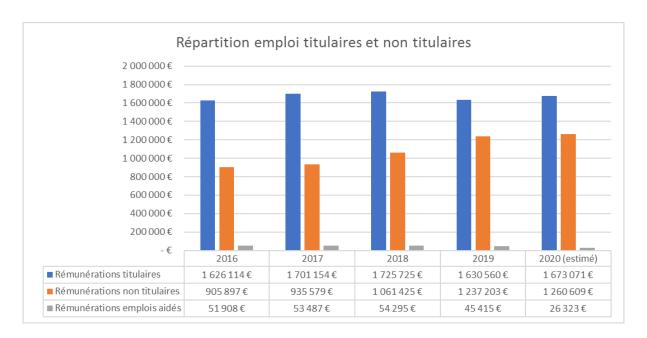


Les éléments de rémunérations progressent de 3,17 % en moyenne sur la période, avec 3,63% de progression pour les rémunérations, 2,18% d'évolution des charges sociales, et 3,96% d'évolution des primes et indemnités.

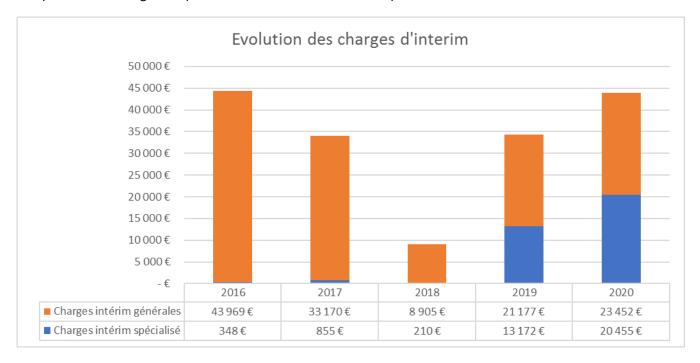


Cette progression s'est particulièrement concentrée sur les services scolaires et sur l'administration générale, avec une progression des emplois non titulaires correspondant aux remplacements d'agents en arrêts maladie (hors intérim), et à l'adaptation des services scolaires à la progression des effectifs accueillis.





On peut noter sur la même période une diminution des charges d'intérim sur le chapitre 011, avec toutefois une reprise sur 2019 et 2020 essentiellement due au recours à des remplacements d'agents spécialisés, sur le domaine de la petite enfance.



# 6 Synthèse générale

La synthèse du ROB de l'exercice 2020 reste d'actualité :

« La Commune se trouve dans une situation financière contrainte, et de plus en plus encadrée par les dispositifs fixés par l'Etat.



Ces contraintes ont réduit considérablement sa capacité d'autofinancement disponible...

...la dynamique des recettes du budget Communal reste inférieure à celle de ses dépenses. »

Mais l'exercice 2020 du fait des conséquences de la crise sanitaire a été particulièrement unique en son genre.

Les éléments d'incertitudes liés au contexte général, et à la fiscalité en particulier aggravent la lisibilité des possibilités de financement de la collectivité (incertitudes sur les bases fiscales).

Le changement d'équipe municipale aura également sans aucun doute des impacts significatifs sur la gestion et la conduite de la ville ; à ce titre, en ce début de mandat, deux audits RH et Finances permettront une analyse diagnostique de certains éléments communaux afin d'engager des réformes de fonds visant à stabiliser les dépenses, tout en conservant un niveau de service de qualité rendu aux habitants, et en augmentant les recettes qui permettront de transformer la ville avec des projets majeurs.

L'exercice 2021 permet d'envisager une sortie progressive de la crise sanitaire, grâce à la vaccination.

Mais 2021 sera également l'exercice où les premières conséquences de la crise économique, jusqu'ici atténuée par l'intervention de la Banque Centrale Européenne de l'Europe et de l'Etat se manifesteront. Ces conséquences dépendront de la rapidité et l'importance de la reprise économique incitée par le plan de relance.

Les orientations budgétaires proposées pour 2021 tiennent compte de ces éléments même si ceux-ci restent difficilement anticipables à l'heure actuelle.



# 7 ANNEXES (Tableaux)

### Tableau 1 CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

# Dernières projections de croissance des *Perspectives* de l'économie mondiale PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Canada	1,7	-7,1	5,2
Autres pays avancés	1,7	-3,8	3,6
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,3	6,0
Pays émergents et pays en développement d'As	ie 5,5	-1,7	8,0
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
ASEAN-5	4,9	-3,4	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Eu	rope 2,1	-4,6	3,9
Russie	1,3	-4,1	2,8
Amérique latine et Caraïbes	0,0	-8,1	3,6
Brésil	1,1	-5,8	2,8
Mexique	-0,3	-9,0	3,5
Moyen-Orient et Asie centrale	1,4	-4,1	3,0
Arabie saoudite	0,3	-5,4	3,1
Afrique subsaharienne	3,2	-3,0	3,1
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
Pays en développement à faible revenu	5,3	-1,2	4,9

Source: FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire, l'exercice 2020/21 débutant en avril 2020. La croissance indienne est de -8,6 % en 2020 et de 6,8 % en 2021 sur la base de l'année civile.

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL** 

IMF.org



# Tableau 2: RETROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres/Comptes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	2 370 290,19 €	2 082 645,56 €	2 126 046,61 €	2 385 638,14 €	2 596 102,39 €	2 344 371,77 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 660 179,33 €	4 576 118,22 €	4 857 343,59€	5 049 035,53 €	5 134 153,89€	5 167 496,66 €
014 - Atténuations de produits	273 201,74 €	577 390,59 €	612 432,96 €	595 642,00€	598 114,00 €	590 656,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 028 129,79 €	1 225 733,82 €	1 232 505,04 €	1 050 686,74 €	1 101 938,05 €	1 062 707,69 €
66 - Charges financières	7 105,13 €	5 752,63 €	4 330,59€	2 879,52 €	1 952,19 €	-4 318,01 €
67 - Charges exceptionnelles	1 462,50 €	3 664,56 €	10 072,67 €	4 798,56 €	415,62€	49 726,08 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total dépenses de fonctionnement réelles	8 340 368,68 €	8 471 305,38 €	8 842 731,46 €	9 088 680,49 €	9 432 676,14 €	9 210 640,19 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €	683 404,95 €	358 047,99 €	815 787,82 €
Total dépenses de fonctionnement d'ordres	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €	683 404,95 €	358 047,99 €	815 787,82 €
Total général	8 670 321,53 €	8 740 193,96 €	9 222 519,80 €	9 772 085,44 €	9 790 724,13 €	10 026 428,01 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres / Comptes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013 - Atténuations de charges	137 008,98 €	173 822,92 €	131 144,14€	124 890,20 €	100 281,97 €	171 409,61 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	555 566,41€	674 375,62 €	857 691,74€	690 473,06 €	827 230,19 €	514 561,95 €
73 - Impôts et taxes	6 895 170,49€	7 028 401,80 €	7 056 106,25 €	7 391 319,05 €	7 442 209,92 €	7 680 493,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 130 214,44 €	2 004 333,73 €	1 789 926,51€	1 722 870,88 €	1 669 361,47 €	1 493 495,97 €
75 - Autres produits de gestion courante	312 830,01 €	298 624,79 €	746 445,94€	241 747,86 €	249 740,19 €	282 095,87 €
76 - Produits financiers	18,90€	2 886,13 €	2 886,13 €	1 464,50 €	178,48€	13,00€
77 - Produits exceptionnels	15 711,50€	37 520,92 €	116 891,56€	270 913,15 €	106 238,65 €	561 668,56 €
Total recettes de fonctionnement réelles	10 046 520,73 €	10 219 965,91 €	10 701 092,27 €	10 443 678,70 €	10 395 240,87 €	10 703 737,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	750,05€	10 398,60€	142 276,21 €	72,47€	50 975,82 €
Total recettes de fonctionnement d'ordres	0,00€	750,05€	10 398,60€	142 276,21 €	72,47€	50 975,82 €
Total général	10 046 520,73 €	10 220 715,96 €	10 711 490,87 €	10 585 954,91 €	10 395 313,34 €	10 754 713,78 €

# Tableau 3: RETROSPECTIVE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	0,00€	0,00€	2 835,00 €	27 224,19 €	812 481,50 €
13 - Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	69 685,00€	0,00€	8 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 447,23 €	44 789,75 €	46 173,76 €	47 600,52 €	49 071,49 €	90 556,14 €
20 - Immobilisations incorporelles	29 310,00 €	115 635,91 €	127 570,99 €	82 902,35 €	140 784,81 €	48 852,64 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00€	0,00€	31 041,00 €	52 615,00€	0,00€	626 826,30 €
21 - Immobilisations corporelles	726 777,55 €	442 675,23 €	237 130,02 €	629 408,18 €	709 172,10 €	724 663,19 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
23 - Immobilisations en cours	1 088 205,79 €	991 925,33 €	1 442 669,95 €	1 793 729,92 €	2 949 643,13 €	516 100,33 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
27 - Autres immobilisations financières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
Total dépenses d'investissement réelles	1 887 740,57 €	1 595 026,22 €	1 884 585,72 €	2 678 775,97 €	3 875 895,72 €	2 827 480,10 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	750,05€	10 398,60 €	142 276,21 €	72,47 €	50 975,82 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	330,81€	0,00€	205,00€	198,00€	- €
Total dépenses d'investissement d'ordres	0,00€	1 080,86 €	10 398,60 €	142 481,21 €	270,47 €	50 975,82 €
Total général	1 887 740,57 €	1 596 107,08 €	1 894 984,32 €	2 821 257,18 €	3 876 166,19 €	2 878 455,92 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

		KLCLI I L3 D	HAAFSHISSEL	ILIVI		
Étiquettes de lignes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
024 - Produits de cessions	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 056 938,20 €	1 732 819,29€	1 972 746,52 €	1 976 031,60 €	911 954,04 €	1 679 319,00 €
13 - Subventions d'investissement	246 452,69€	2 174,49 €	101 947,74 €	83 172,38 €	113 827,61 €	183 364,57 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 400 000,00 €	- €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 062,00 €	437,00€
204 - Subventions d'équipement versées						13 999,07 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	47 839,46 €	0,00€	0,00€	564 642,30 €
23 - Immobilisations en cours	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 509,50 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
Total recettes d'investissement réelles	2 303 390,89€	1 734 993,78 €	2 122 533,72 €	2 059 203,98 €	2 432 353,15 €	2 441 761,94 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €	683 404,95 €	358 047,99 €	815 787,82 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	330,81€	0,00€	205,00€	198,00€	- €
Total recettes d'investissement d'ordres	329 952,85 €	269 219,39 €	379 788,34 €	683 609,95 €	358 245,99 €	815 787,82 €
Total général	2 633 343,74 €	2 004 213,17 €	2 502 322,06 €	2 742 813,93 €	2 787 537,14€	3 257 549,76 €

# Tableau 4: PRESENTATION RETROSPECTIVE DES DONNEES AGREGEES DU BUDGET

**BUDGET PRINCIPAL - DONNEES AGREGEES** 

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions directes	3 071 803 €	3 056 193 €	3 126 060 €	3 360 596 €	3 425 234 €	3 588 086 €
Autres impôts et taxes	3 550 166 €	3 394 818 €	3 317 613 €	3 435 081 €	3 418 862 €	3 501 751 €
DGF	939 929 €	749 243 €	585 333 €	533 645 €	471 972 €	334 406 €
dont : Dotation forfaitaire	866 319 €	671 270 €	497 116 €	440 519 €	376 050 €	334 406 €
Autres dotations subventions et participation	1 190 285 €	1 255 091 €	1 204 594 €	1 189 226 €	1 197 389 €	1 159 090 €
Produits des services et du domaine	555 566 €	674 376 €	857 692 €	690 473 €	827 230 €	514 562 €
Autres recettes	312 830 €	298 625 €	746 446 €	241 748 €	249 740 €	282 096 €
Produits de gestion	9 620 580 €	9 428 345 €	9 837 737 €	9 450 769 €	9 590 428 €	9 379 991 €
Charges de personnel	4 523 170 €	4 402 295 €	4 726 199 €	4 924 145 €	5 033 872 €	4 996 087 €
Charges à caractère générales	2 370 290 €	2 082 646 €	2 126 047 €	2 385 638 €	2 596 102 €	2 344 372 €
Subventions	606 644 €	600 098 €	576 062 €	607 182 €	618 575 €	644 014 €
Autres charges	421 486 €	625 636 €	656 443 €	443 505 €	483 363 €	418 693 €
Charges de Gestion	7 921 590 €	7 710 675 €	8 084 751 €	8 360 470 €	8 731 912 €	8 403 167 €
Excédent brut de gestion	1 698 989 €	1 717 671 €	1 752 986 €	1 090 299 €	858 515 €	976 824 €
Produits financiers	19 €	2 886 €	2 886 €	1 465 €	178 €	13 €
Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts des emprunts	7 105 €	5 753 €	4 331 €	2 880 €	1 952 €	- 4318€
Produits exceptionnels	15 712 €	37 521 €	127 290 €	404 248 €	106 239 €	568 012 €
Charges exceptionnelles	1 463 €	3 785 €	115 341 €	387 259 €	416 €	444 070 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	329 953 €	268 019 €	274 520 €	292 004 €	357 976 €	376 811 €
Résultat de fonctionnement	1 376 199 €	1 480 522 €	1 488 971 €	813 869 €	604 589 €	728 286 €
Capacité d'autofinancement brute	1 706 152 €	1 748 541 €	1 763 491 €	1 105 873 €	962 565 €	1 105 097 €
Amortissement du capital de la dette	43 447 €	44 790 €	46 174 €	47 601 €	49 071 €	90 556 €
Capacité d'autofinancement disponible	1 662 705 €	1 703 751 €	1 717 317 €	1 058 273 €	913 493 €	1 014 541 €

9 851

9 684

BUDGET GENERAL DONNEES AGREGEES METHODE DGFIP en K€



Population légale

	NCTIONNEMENT	Γ				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des produits de Fonctionnement	9 912 €	9 636 €	9 470 €	9 968 €	9 865 €	9 697 €
Produits de fonctionnement CAF	9 612 €	9 636 €	9 469 €	9 863 €	9 474 €	9 697 €
dont : impôts locaux	3 237 €	3 432 €	3 416 €	3 486 €	3 720 €	3 785 €
Autre impôts et taxes	339 €	400 €	192 €	113 €	168 €	211 €
Dotation globale de fonctionnement	1 135 €	940 €	749 €	585 €	534 €	472 €
FCTVA	0 €	0 €	0 €	5 €	11 €	0 €
Produits des services et du domaine  Total des charges de fonctionnement	577 € <b>8 349 €</b>	556 € <b>8 260 €</b>	7 989 €	858 € 8 479 €	690 € 9 052 €	827 € 9 092 €
Charges de fonctionnement CAF	7 731 €	7 930 €	7 720 €	8 099 €	8 368 €	8 734 €
dont : charges de personnel	4 186 €	4 523 €	4 402 €	4 726 €	4 924 €	5 034 €
Achats et charges externes	2 436 €	2 330 €	2 046 €	2 089 €	2 346 €	2 554 €
Charges financières	11 €	7 €	6 €	4 €	3 €	2 554 €
Contingents	300 €	297 €	295 €	322 €	314 €	341 €
Subventions versées	638 €	607 €	600 €	576 €	607 €	619 €
Résultat comptable	1 562 €	1 376 €	1 481 €	1 489 €	814 €	605 €
i.	IVESTISSEMENT					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des ressources d'investissement	3 491 €	2 633 €	2 004 €	2 502 €	2 743 €	2 791 €
dont : emprunts bancaires et assimilés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 403 €
subventions reçues	430 €	246 €	2 €	102 €	83 €	114 €
Taxe d'aménagement						198 €
FCTVA	500 €	185 €	212 €	176 €	141 €	0 €
Retour des biens affectés, concédés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des emplois d'investissement	2 759 €	1 888 €	1 596 €	1 895 €	2 821 €	3 876 €
dont : dépenses d'équipement	2 519	1 844	1 551	1 838	2 559	3 800
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	42	43	45	46	48	49
Charges à répartir	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations affectées, concédées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement	-732 €	-746 €	-408 €	-607 €	78 €	1 086 €
Solde des opérations pour compte de tiers  Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	0 € -732 €	0 € - <b>746 €</b>	0 € - <b>408</b> €	0 € -607 €	0 € 78 €	0 €
RESULTAT D'ENSEMBLE	2 295 €	2 122 €	1 889 €	2 096 €	735 €	-481 €
RESOLIAT D ENSEMBLE	2 233 €	2 122 6	1 005 €	2 050 €	733 €	-401 €
AU	TOFINANCEMEN					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent brut de fonctionnement	<b>2014</b> 1 810 €	<b>2015</b> 1 699 €	1 718 €	1 753 €	1 090 €	859 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF	2014 1 810 € 1 882 €	2015 1 699 € 1 706 €	1 718 € 1 749 €	1 753 € 1 763 €	1 090 € 1 106 €	859 € 963 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 €	<b>2015</b> 1 699 €	1 718 €	1 753 €	1 090 €	859 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €	1 753 € 1 763 € 1 717 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €	859 € 963 € 914 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €	1 753 € 1 763 € 1 717 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €	859 € 963 € 914 € <b>2019</b>
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 €	1 718 € 1 749 € 1 704 € <b>2016</b>	1 753 € 1 763 € 1 717 € <b>2017</b> 97 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € <b>2018</b> 49 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €	1 753 € 1 763 € 1 717 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €	859 € 963 € 914 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires en du fonds de soutien emprunts toxiques	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 €	1 753 € 1 763 € 1 717 € 2017 97 € 97 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 49 €	859 € 963 € 914 € <b>2019</b> 1 400 € 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 €	1 718 € 1 749 € 1 704 € <b>2016</b>	1 753 € 1 763 € 1 717 € <b>2017</b> 97 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € <b>2018</b> 49 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 € 53 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016  143 € 143 €	1 753 € 1 763 € 1 717 € <b>2017</b> 97 € 97 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 50 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires et du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 € 05 DE ROULEME 2014	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016  143 € 143 € 216  2016	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017  97 € 97 € 2017	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 49 € 50 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 € 53 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 51 € NT 2015 2 444 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016  143 € 143 €	1 753 € 1 763 € 1 717 € <b>2017</b> 97 € 97 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 50 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires et du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT	2014 1 810 € 1 882 € 1 839 € ENDETTEMENT 2014 231 € 231 € DS DE ROULEME 2014 1 872 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 51 € NT 2015 2 444 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016  143 € 143 € 216  2016	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017  97 € 97 € 2017	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 49 € 50 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires et du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016  143 € 143 €  51 €  2016 3 107 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017  97 € 97 €  51 €  2017 3 692 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018  49 € 49 €  50 €  2018  2018  2018	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €  51 €  2019 1 644 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH)	2014  1 810 €  1 882 € 1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11756 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 51 €  2017 3 692 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 € 2018 2018 2 839 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  1 1556 €  14 347 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € 51 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017  97 € 97 €  51 €  2017 3 692 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 € 2018 2018 2 839 €  2018 13 579 € 15 763 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 51 €  2019 1 644 €  2019 1 640 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  53 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  109 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 113 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 2017 3 692 €  12 253 € 15 207 € 114 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 € 2018 2018 2 839 €  13 579 € 15 763 € 114 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €  2019 1 644 €  2019 13 954 € 16 012 € 112 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  109 €  0 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 113 € 0 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 11 756 € 11 4 945 € 114 € 0 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 2017 3 692 €  2017 12 253 € 15 207 € 114 € 0 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 €  2018 2018 2018 2018 13 579 € 114 € 0 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €  2019 1 644 €  2019 13 954 € 16 112 € 0 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  53 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  109 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 113 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 2017 3 692 €  12 253 € 15 207 € 114 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 € 2018 2018 2 839 €  13 579 € 15 763 € 114 €	859 € 963 € 914 €  2019 1 400 € 1 400 €  2019 1 644 €  2019 13 954 € 16 112 € 0 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Produits des impôts locaux	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  1 1556 €  14 347 €  109 €  0 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 51 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 113 € 0 € 0 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 € 0 € 0 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 2017 3 692 €  2017 12 253 € 15 207 € 114 € 0 € 0 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 €  2018 2018 2 839 €  2018 13 579 € 114 € 0 € 0 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019 1 6012 € 112 € 0 € 0 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes Tave Habitation (TH) Bases nettes Tave Foncière Bâti (TFB) Bases nettes Tave Foncière Non Bâti (TFNB) Tave Additionnelle à la Tave Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Produits des impôts locaux Tave d'Habitation (TH)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  109 €  0 €  0 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € 187 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 113 € 0 € 0 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 € 0 € 0 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 2017 3 692 €  2017 12 253 € 15 207 € 114 € 0 € 0 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018  49 € 49 €  2018  2018  2018  2018  13 579 € 114 € 0 € 0 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019 1 3954 € 16 012 € 0 € 1 398 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFB) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Produits des impôts locaux Taxe d'Habitation (TH) Taxe Foncière Bâti (TFB)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  0 €  0 €  1 124 €  1 697 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € 187 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 13 € 0 € 0 €	1 718 € 1 749 € 1 744 €  2016 143 € 143 € 51 €  2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 € 0 € 0 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 €  51 €  2017 3 692 €  12 253 € 15 207 € 114 € 0 € 0 € 1 228 € 1 848 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 49 € 2018 2 839 € 2018 13 579 € 15 763 € 114 € 0 € 0 € 1 362 € 1 914 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019 1 642 € 0 € 0 € 1 398 € 1 945 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimitées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Produits des impôts locaux Taxe d'Habitation (TH) Taxe Foncière Bâti (TFB) Taxe Foncière Bâti (TFB) Taxe Foncière Bâti (TFB) Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	2014  1 810 €  1 882 € 1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 € 14 347 € 109 € 0 € 0 € 1 697 € 46 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € NT 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 113 € 0 € 0 € 1 206 € 1 806 €	1 718 € 1 749 € 1 704 €  2016 143 € 143 € 2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 € 0 € 0 € 1178 € 1181 € 49 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 € 51 €  2017 3 692 €  2017 12 253 € 15 207 € 114 € 0 € 0 € 1 228 € 1 848 € 49 €	1 090 € 1 106 € 1 058 €  2018 49 € 49 € 2018 2 839 €  2018 13 579 € 15 763 € 114 € 0 € 0 € 1 362 € 1 914 € 50 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019 1 6012 € 112 € 0 € 1 398 € 1 945 € 51 €
Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts  Encours de la dette au 31 décembre N Encours des dettes bancaires et assimilées Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques Annuité de la dette  FON FONDS DE ROULEMENT  ELEMENTS DE Bases nettes imposées au profit de la Commune Bases nettes Taxe Habitation (TH) Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB) Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Produits des impôts locaux Taxe d'Habitation (TH) Taxe Foncière Bâti (TFB)	2014  1 810 €  1 882 €  1 839 €  ENDETTEMENT  2014  231 €  231 €  DS DE ROULEME  2014  1 872 €  FISCALITE DIRE  2014  11 556 €  14 347 €  0 €  0 €  1 124 €  1 697 €	2015 1 699 € 1 706 € 1 663 € 2015 188 € 188 € 187 2015 2 444 € CTE LOCALE 2015 12 034 € 14 868 € 13 € 0 € 0 €	1 718 € 1 749 € 1 744 €  2016 143 € 143 € 51 €  2016 3 107 €  2016 11 756 € 14 945 € 114 € 0 € 0 €	1 753 € 1 763 € 1 763 € 1 717 €  2017 97 € 97 €  51 €  2017 3 692 €  12 253 € 15 207 € 114 € 0 € 0 € 1 228 € 1 848 €	1 090 € 1 106 € 1 058 € 2018 49 € 49 € 2018 2 839 € 2018 13 579 € 15 763 € 114 € 0 € 0 € 1 362 € 1 914 €	859 € 963 € 914 € 2019 1 400 € 51 € 2019 1 644 € 2019 1 642 € 0 € 0 € 1 398 € 1 945 €

9 172

9 274

9 389

9 536



DONNEES AGREGEES - COMMUNES STRATES 5-10 000 hab (en K€ par pop Miribel) 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Total des produits de Fonctionnement 11 634 € 10 630 4 10 888 € 10 929 € 11 129 € 11 340 € 10 728 € 10 953 € 11 270 € Produits de fonctionnement CAF 4 558 € dont : impôts locaux 4 137 4 340 € 4 422 ŧ 4 726 € 4 926 € Autre impôts et taxes 770 826 \$ 896 € 920 985 € Dotation globale de fonctionnement 1 798 1 623 4 1 474 4 1 440 ( 1 472 1 497 € FCTVA 10 : 10 € 833 Produits des services et du domaine Total des charges de fonctionnement 9 493 € 9 728 € 9 699 € 9 889 € 9 965 ¢ 10 215 € Charges de fonctionnement CAF 9 021 \$ 9 093 : 9 329 € 4 880 4 934 € 4 929 ŧ 5 111 € 5 133 € dont : charges de personne 5 280 € Achats et charges externes 2 366 2 328 € 2 291 € 2 365 € 2 431 2 532 € Charges financières 312 € 519 € 488 € 286 € 242 € 236 € 303 310 € 315 € Contingents 306 € 291 € 276 € Subventions versée 660 € Résultat comptable 1 137 € 1 159 € 1 230 € 1 240 € 1 375 € 1 419 € 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Total des ressources d'investissement 4 054 € 4 201 € 4 065 € 4 024 € 4 193 € 4 492 € dont : emprunts bancaires et assimilés 605 844 798 € 677 690 € subventions reçues 615 538 535 € 534 € 610 709 € Taxe d'aménagement 158 € FCTVA 413 ( 399 € 347 € 324 € 358 ¢ 394 € Retour des biens affectés, concédés.. 0 0 : 0 € 0.6 0 0 € Total des emplois d'investissement 4 018 € 3 996 € 3 999 € 3 849 € 4 222 € 4 758 € dont : dépenses d'équipement 2 488 2 411 2 908 2 842 3 099 3 645 Remboursement des emprunts et dettes assimilées 734 816 892 791 808 813 Charges à répartir 0 4 176 € 169 € 19 € 0 \$ 0 € Immobilisations affectées, concédées 0 4 0 € 0 € 0 € 0 4 0 € Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement -46 € -352 € -47 € -29 € 29 € 266 € Solde des opérations pour compte de tiers Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement -55 € -352 € -38 € -38 € 48 € 256 € RESULTAT D'ENSEMBLE 1 192 € 1 512 € 1 268 € 1 278 € 1 327 € 1 162 € 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement = CAF CAF nette du remboursement en capital des emprunts 1 926 € 2 043 € 2 098 € 1 734 1 846 € 1 887 € 1 859 € 1 931 € 1 541 € 1 586 € 1 681 € 1 707 € 807 € 770 € 789 € 915 € 1 046 € 1 123 € TTEMENT 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Encours de la dette au 31 décembre N 7 980 : 7 994 € 7 906 € 8 096 € 8 173 € 8 157 € Encours des dettes bancaires et assimilées 0 ŧ 0 € 0 € 7 963 € 8 038 € 8 029 € Encours des dettes bancaires net du fonds de soutien emprunts toxiques 0 : 0 € 7 680 € 7 886 € 7 941 € 7 940 € 1 104 € 1 027 € 1 155 € 1 039 € 1 046 € 1 025 € Annuité de la dette ROULE 2014 2015 2016 2017 2018 2019 FONDS DE ROULEMENT 2 928 € 1 944 € 2 383 € 2 695 € 3 244 € 3 054 €

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Bases nettes imposées au profit de la Commune							
Bases nettes Taxe Habitation (TH)	11 832 €	12 427 €	12 497 €	12 731 €	13 161 €	13 693 €	
Bases nettes Taxe Foncière Bâti (TFB)	10 988 €	11 259 €	11 633 €	11 930 €	12 357 €	12 816 €	
Bases nettes Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	128 €	130 €	141 €	162 €	165 €	167 €	
Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produits des impôts locaux							
Taxe d'Habitation (TH)	1 715 €	1 827 €	1 868 €	1 926 €	2 005 €	2 098 €	
Taxe Foncière Bâti (TFB)	2 284 €	2 365 €	2 451 €	2 489 €	2 576 €	2 689 €	
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	73 €	74 €	75 €	86 €	87 €	89 €	
Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâti (TAFNB)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	



# Tableau 5 EXECUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET 2020

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chapitre /Compte	CA 2019	Budget 2020	Prévision CA 2020
011 - Charges à caractère général	2 596 102,39 €	2 695 000,00 €	2 344 371,77 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 134 153,89 €	5 327 000,00 €	5 167 496,66 €
014 - Atténuations de produits	598 114,00 €	600 000,00 €	590 656,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 101 938,05 €	1 162 400,00 €	1 062 707,69 €
66 - Charges financières	1 952,19 €	6 950,00 €	- 4 318,01 €
67 - Charges exceptionnelles	415,62 €	56 487,77 €	49 726,08 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	99 450,00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	9 432 676,14 €	9 947 287,77 €	9 210 640,19 €
023 - Virement à la section d'investissement		740 632,37 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 047,99 €	430 000,00 €	815 787,82 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES	358 047,99 €	1 170 632,37 €	815 787,82 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 790 724,13 €	11 117 920,14 €	10 026 428,01 €
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €		
TOTAL DEPENSES CUMULEES	9 790 724,13 €	11 117 920,14 €	10 026 428,01 €

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chapitre /Compte	CA 2019	Budget 2020	Prévision CA 2020
013 - Atténuations de charges	100 281,97 €	130 000,00 €	171 409,61 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	827 230,19 €	753 000,00 €	514 561,95 €
73 - Impôts et taxes	7 442 209,92 €	7 532 000,00 €	7 680 493,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 669 361,47 €	1 594 000,00 €	1 493 495,97 €
75 - Autres produits de gestion courante	249 740,19 €	780 432,37 €	282 095,87 €
76 - Produits financiers	178,48 €	2 000,00 €	13,00 €
77 - Produits exceptionnels	106 238,65 €	30 000,00 €	561 668,56 €
TOTAL RECETTES REELLES	10 395 240,87 €	10 821 432,37 €	10 703 737,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72,47 €	50 000,00 €	50 975,82 €
TOTAL RECETTES D'ORDRES	72,47 €	50 000,00 €	50 975,82 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 395 313,34 €	10 871 432,37 €	10 754 713,78 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		246 487,77 €	
TOTAL RECETTES CUMULEES	10 395 313,34 €	11 117 920,14 €	10 754 713,78 €



# SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre /Compte/Opérations	CA 2019	Restes à Réaliser 2019	Budget 2020	Projection CA 2020	RAR 2020
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 983 055,65 €	1 199 439,33 €	2 516 939,33 €	918 178,73 €	950 803,94 €
TOTAL DEPENSES INDIVIDUALISEES EN OPERATION	2 983 055,65 €	1 199 439,33 €	2 516 939,33 €	918 178,73 €	950 803,94 €
20 - Immobilisations incorporelles	56 770,68 €	14 488,80 €	29 488,80 €	24 502,84 €	- €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	634 642,30 €	564 642,30 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	307 727,55 €	79 656,75 €	813 156,75 €	270 843,78 €	361 185,06 €
23 - Immobilisations en cours	452 046,16 €	148 346,80 €	208 346,80 €	138 274,81 €	2 488,56 €
TOTAL DEPENSES NON AFFECTEES	816 544,39 €	242 492,35 €	1 685 634,65 €	998 263,73 €	363 673,62 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 799 600,04 €	1 441 931,68 €	4 202 573,98 €	1 916 442,46 €	1 314 477,56 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	27 224,19 €	- €	1 158 087,02 €	812 481,50 €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	28 000,00 €	8 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 071,49 €		92 000,00 €	90 556,14 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	542 323,74 €	- €	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	67 548,36 €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES	3 875 895,72 €	1 441 931,68 €	6 090 533,10 €	2 827 480,10 €	1 314 477,56 €
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	72,47 €	- €	50 000,00 €	50 975,82 €	- €
041 - Ordre à l'intérieur de la section	198,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES	270,47 €	- €	51 000,00 €	50 975,82 €	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	3 876 166,19 €	1 441 931,68 €	6 141 533,10 €	2 878 455,92 €	1 314 477,56 €
001 - Déficit d'investissement reporté			- €	- €	
TOTAL DEPENSES CUMULEES	3 876 166,19 €	1 441 931,68 €	6 141 533,10 €	2 878 455,92 €	1 314 477,56 €

# SECTION INVESTISSEMENT- DETAIL DES RECETTES

Chapitre / Compte / Opérations	CA 2019	RAR 2019	Budget 2020	Projection CA 2020
024 - Produits de cessions		220 000,00 €	413 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	911 954,04 €	- €	1 284 684,55 €	1 679 319,00 €
13 - Subventions d'investissement	113 827,61 €	- €	200 000,00 €	183 364,57 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €
165 - Dépots et cautionnement reçus	3 062,00 €	- €	- €	437,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	13 999,07 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	584 642,30 €	564 642,30 €
23 - Immobilisations en cours	3 509,50 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 432 353,15 €	220 000,00 €	2 982 326,85 €	2 441 761,94 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		- €	740 632,37 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 047,99 €	- €	430 000,00 €	815 787,82 €
041 - Opérations patrimoniales	198,00 €	- €	1 000,00 €	- €
TOTAL RECETTES D'ORDRES	358 245,99 €	- €	1 171 632,37 €	815 787,82 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 790 599,14 €	220 000,00 €	4 153 959,22 €	3 257 549,76 €
001 - Excédent d'investissement reporté		- €	1 987 573,88 €	1 987 573,88 €
TOTAL RECETTES CUMULEES	2 790 599,14 €	220 000,00 €	6 141 533,10 €	5 245 123,64 €



# Tableau 6 PROGRAMMATION PURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2020-2026

Financement	PROGRAMMES / PROJETS	PROGRAMMATION
Commune	Rue du Bourg	2020
Commune	Percée verte jonction	2020-2021
Commune Réfection Voiries à synchroniser avec Eau / Assainissement - Fibre SIEA		2021-2023
Commune	Extension Ecoles Hameaux	2021-2022
Commune	CTM - Aménagement local actuel	2021
Commune	Passage Paravis à terminer	2021
Commune	Passage sous les Balmes	2020-2021
Commune	Parc Buttard	2020-2022
Commune	Jeux Enfants	2020-2022
Commune	Mobilier Urbain Toilettes publiques	2020-2023
Commune	Toiture Charpente Eglise St Martin	2021
Commune	Ancienne Gendarmerie	2020-2022
Commune	8 rue de l'hotel de ville	2020-2022
Commune	Parking Ancienne Salle des Fêtes les Echets	2020-2021
Commune	Skate Park Echets	2021-2022
Commune	Mairie rénovation  Commune Mairie ex perception - inspection pour Travaux & Urba et accueil	
Commune	Madone	2020-2025
Commune	Fiche industrielle de la Gare	2021-2026
Commune	ZAC Centre ville ( Immeuble Alila)	2020-2022
Commune	Façade Eglise St Romain Charpente - Assainissement	2021-2022
Commune	ZAC Centre ville ( parvis église, parking, modes doux)	2020-2023
Commune	Etudes Prés - Célestins à coté Skatepark	2021-2024
Commune	Carré d'or	2020-2024
Commune	Embellissement Grande Rue et Plan de déplacement Boulevard Urbain	2021-2025
Commune	CSC Centre-ville	2021-2027
Commune	La Chanal - Maison associations + entrée ouest	2022-2026
Commune	Mode doux – vélo Allégro -> collège  Commune lors de la réfection voiries Av H Deschamps, Rue de St  Martin, Av J Guillon	
Commune	City Stade Mas Rillier	2022-2023
Commune	Percée verte du Mas Rillier	A voir



### **GLOSSAIRE**

## <u>Fiscalité reversée – Attribution de Compensation – Dotation de Solidarité Communautaire :</u>

Le transfert de compétences aux communautés de communes s'est accompagné de transferts d'éléments de fiscalité (Taxe professionnelle Unique ou Taxe professionnelle de zone, fiscalité additionnelle). Les communes ont également transféré des dépenses liées aux compétences que les Communautés de Communes exercent à leur place.

La différence entre ces dépenses et recettes constitue **l'Attribution de Compensation** qui est reversée par les communautés aux Communes membres.

A cette attribution de compensation peut être ajoutée par les communautés qui le souhaitent, une **Dotation de Solidarité Communautaire** qui tient compte de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant des Communes membres.

Le cumul de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire constitue **la fiscalité reversée**.

### Comptes Administratifs (CA) – Résultats de l'exercice :

L'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par les communes sur une année civile (exercice) est retranscrit dans un document appelé **Compte Administratif**. Les Comptes Administratifs permettent notamment de constater les résultats de l'exercice qui sont le solde d'exécution des recettes et des dépenses.

### Sections de fonctionnement et d'investissement :

Le budget de la Commune est divisé en deux parties. D'un côté, la section de fonctionnement qui enregistre les affaires « courantes » en dépenses (ex : salaires, fournitures, maintenance, prestation d'entretiens, intérêts des emprunts etc...) et en recettes (produits des impôts, recettes des cantines et des crèches, loyers etc...); de l'autre la section d'investissement qui enregistre des éléments durables en dépenses (Travaux de construction, achat de gros matériels, remboursement du capital des emprunts etc...) et en recettes (Taxe d'aménagement, Subventions perçues sur des opérations, montant des emprunts etc...).

### Opérations réelles et d'ordres :

Pour exécuter son budget, la Commune effectue des **dépenses et des recettes réelles**, c'est-à-dire qui donnent lieu à de véritables encaissements et paiements. Mais elle effectue également des opérations qu'on peut qualifier de « virtuelles » car il n'y a pas de véritable mouvement d'argent. Ces dépenses et recettes sont dites **d'ordre**. Par exemple la commune amortit ces équipements pour en prévoir le remplacement. Elle enregistre, alors, une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement. L'argent qu'elle n'a pas « réellement » dépensé en fonctionnement est ainsi réservé pour l'investissement.



## Atténuations de produits et de charges :

Certaines recettes ou dépenses de la commune sont en fait une compensation ou une réduction. Par exemple le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est une participation des communes ayant le plus de richesses fiscales potentielles, à celles qui en ont le moins. C'est en fait une réduction du produit des impôts et donc une **atténuation de produit**. Il est en est de même pour les recettes d'assurances de la Commune en cas d'absence de personnel sur une longue durée, qui compense les charges de salaire. C'est une **atténuation de charges**.

# Les produits et charges de gestion :

Les comptes de la commune enregistrent toutes les dépenses et recettes (réelles ou d'ordre). Pour identifier les dépenses et recettes strictement nécessaires au fonctionnement courant des services, on les regroupe en **produits et charges de gestion**. Ces regroupements ne comprennent pas les opérations d'ordre, les produits et charges exceptionnels ou financiers, et le remboursement de l'intérêt de la dette qui ne sont pas à strictement parler liés au fonctionnement des services.

### Le fonds de roulement :

C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents que la commune a dégagé au cours du temps.

### ROB:

Rapport des orientations budgétaires

### DOB:

Débat des orientations budgétaires